



**HAL**  
open science

# Inventaire de la flore et cartographie des végétations du Marais de Baillon (Asnières-sur-Oise, Val-d'Oise)

Jérémy Détrée

► **To cite this version:**

Jérémy Détrée. Inventaire de la flore et cartographie des végétations du Marais de Baillon (Asnières-sur-Oise, Val-d'Oise). [Rapport de recherche] CBNBP - MNHN, Délégation Ile-de-France, 61 rue Buffon - CP53 - 75005 PARIS cedex 05 France. 2021, pp.50 + annexe. mnhn-03224253


**HAL Id: mnhn-03224253**

**<https://mnhn.hal.science/mnhn-03224253>**

Submitted on 11 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Inventaire de la flore et cartographie des végétations du Marais de Baillon

Asnières-sur-Oise  
(Val-d'Oise)

**SENSIBILISER**



**CONSERVER**

**ACCOMPAGNER**

**CONNAÎTRE**

Conservatoire Botanique National



BASSIN PARISIEN



**val  
d'oise**  
le département  
Espace Naturel



# Inventaire de la flore et cartographie des végétations du Marais de Baillon

## Asnières-sur-Oise (Val-d'Oise)

Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Île-de-France, sous la responsabilité de :

Frédéric Hendoux, directeur du Conservatoire  
botanique national du Bassin parisien  
Muséum national d'Histoire naturelle  
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05  
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53  
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Jeanne Vallet, responsable de la délégation Île-de-France  
Conservatoire botanique national du Bassin parisien  
Muséum national d'Histoire naturelle  
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05  
Tel. : 01 40 79 56 47 – Fax : 01 40 79 35 53  
E-mail : cbnbp-idf@mnhn.fr

**Inventaire de terrain** : Jérémy Détrée et Jeanne Vallet  
**Rédaction et mise en page** : Jérémy Détrée  
**Cartographie** : Jérémy Détrée, Isabelle Sylvain et Marlène Toulet  
**Gestion des données, analyse** : Jérémy Détrée  
**Relecture** : Jeanne Vallet

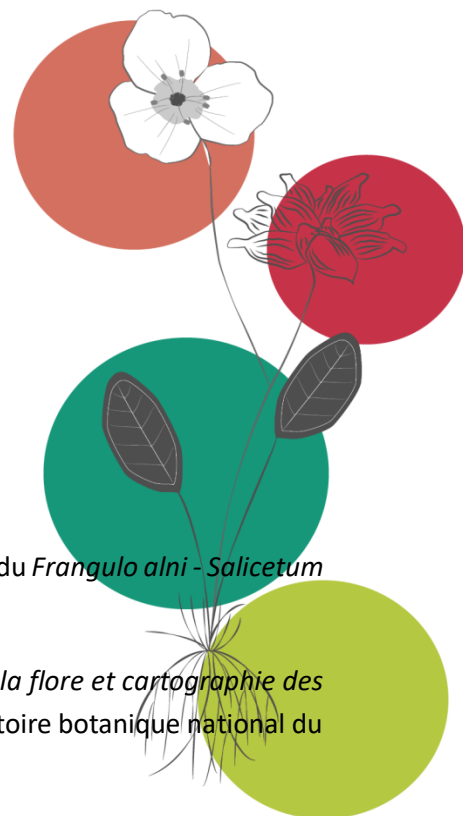
**Le partenaire de cette étude est :**

Conseil départemental du Val d'Oise  
Hôtel du département  
2, avenue du parc  
95032 Cergy-Pontoise cedex  
Tél. : 01 34 25 30 30

**Crédit photo :**

Photo de couverture : mosaïque du *Cirsio oleracei* - *Sonchetum palustris* et du *Frangulo alni* - *Salicetum cinereae* - © J. Détrée - CBNBP/MNHN - juin 2020

**Référence bibliographique recommandée** : DÉTRÉE J., 2021. *Inventaire de la flore et cartographie des végétations du Marais de Baillon (Asnières-sur-Oise, Val-d'Oise)*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle. 50 p. + annexe.



# Sommaire

Introduction .....	4
La politique ENS du Conseil départemental du Val d’Oise .....	5
1. Contexte et présentation du site.....	6
1.1. Contexte .....	6
1.2. Brève présentation du site .....	6
2. Méthode .....	7
2.1. Phase de terrain et recueil des données .....	7
2.2. Identification et cartographie des végétations .....	8
2.2.1. Identification des végétations .....	8
2.2.2. Cartographie des végétations.....	9
2.3. Indicateurs de patrimonialité .....	9
2.3.1. Taxons à enjeux .....	9
2.3.2. Végétations à enjeux.....	10
3. Résultats .....	10
3.1. Bilan floristique.....	10
3.1.1. Synthèse des données .....	10
3.1.2. Taxons à enjeux .....	20
3.1.3. Espèces exotiques envahissantes .....	29
3.2. Bilan des végétations .....	30
3.2.1. Synthèse sur les végétations du site d’étude .....	30
3.2.2. Synthèse sur les végétations patrimoniales du site d’étude .....	34
4. Orientations de gestion par végétation .....	44
4.1. Végétations nécessitant une intervention à court terme et préconisations .....	44
4.2. Végétations nécessitant une intervention à moyen terme et préconisations .....	45
4.3. Végétations nécessitant une intervention à long terme et préconisations .....	46
Conclusion .....	47
Bibliographie .....	48
Annexe : synsystème des végétations du Marais de Baillon .....	51

# Résumé

Cette étude a pour objectif principal d'actualiser les connaissances sur la flore et les végétations du Marais de Baillon et d'apporter des pistes de gestion conservatoire. Ce site est localisé en limite nord de l'Île-de-France, au nord-est du Val-d'Oise, séparé des Hauts-de-France par la Thève, au nord. Le site est classé en Espace Naturel Sensibles (ENS) départemental depuis 2011, sur un peu plus de huit hectares.

Au total, 24 relevés floristiques et 12 relevés phytosociologiques ont été effectués pendant deux jours de terrain, à la fin du mois de juin 2020.

Ce travail a notamment permis de confirmer la présence des végétations d'intérêt connues du site comme les gazons des berges tourbeuses en eaux peu profondes (*Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis*), les communautés à Reine des prés et communautés associées (*Cirsio oleracei* - *Sonchetum palustris*) ou encore les bois d'aulnes marécageux méso-eutrophes (*Cirsio oleracei* - *Alnetum glutinosae*). D'autres végétations à enjeux ont également été identifiées sans y avoir été notées ou mis en valeur par le passé : les tapis de Chara (*Charetum vulgaris*), les végétations des rivières eutrophes (*Potametum crispi*), les franges des bords boisés ombragés (*Impatiens noli-tangere* - *Stachyion sylvaticae*) ou les roselières basses (*Eleocharito palustris* - *Sagittarion sagittifoliae*).

Cette étude a également pu confirmer la présence de dix espèces floristiques à enjeux sur les quatorze connues comme la Laïche blonde (*Carex hostiana*), la Laïche jaunâtre (*Carex flava*), l'Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*) et la Samole de Valerand (*Samolus valerandi*) par exemple. En revanche, la Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*) et l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) observés pour la dernière fois en 2011, ainsi que la Marisque (*Cladium mariscum*) et la Laïche écailleuse (*Carex lepidocarpa*) observées en 2013 n'ont pas été retrouvées sur le site.

L'analyse des résultats portant sur la flore et les végétations permet d'apporter quelques orientations de gestion conservatoire pour préserver ce système humide alcalin en voie de disparition en Île-de-France.

## Mots-clés

Inventaires flore et végétations, cartographie, espèces et végétations patrimoniales, résilience écologique, gestion conservatoire, Marais de Baillon, Val-d'Oise

# Introduction

Depuis 2004, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) et le Conseil départemental du Val-d'Oise (CD 95) travaillent ensemble pour améliorer les connaissances de la flore et des végétations du département. Les Espaces Naturels Sensibles départementaux font partie des secteurs expertisés, à l'échelle desquels des pistes de gestion sont proposées dans l'objectif de préserver les végétations et la flore qui leurs sont associées.

Au cours des différents programmes menés par le CBNBP depuis plus de dix ans, le site d'étude a déjà fait l'objet d'inventaires floristiques et des végétations selon un échantillonnage orienté en fonction des objectifs de ces précédents programmes (Cudennec, 2014 ; Perriat, 2016).

Ce travail a pour objectifs principaux d'approfondir et d'actualiser les connaissances sur la flore du site et sur les végétations qui s'y développent, de les localiser et d'en préciser les enjeux.

Plus précisément cette étude vise à :

- réaliser une synthèse des espèces végétales observées sur le site après l'année 2000, comprenant l'inventaire réalisé en 2020 dans le cadre de cette étude ;
- réaliser la cartographie phytosociologique au 1 : 1000<sup>ème</sup> sur le terrain de l'ensemble des végétations du site ;
- identifier les taxons et les végétations à enjeux et les localiser ;
- apporter des pistes de gestion conservatoire en fonction des observations effectuées et de l'analyse des résultats.

Ce document présente la méthode utilisée et les résultats de ce diagnostic.

## La politique ENS du Conseil départemental du Val d'Oise

Depuis 1992, le Département du Val d'Oise a mis en place une politique ENS structurée autour de deux objectifs principaux : la préservation de la qualité de la biodiversité, des paysages et des milieux naturels et la création d'espaces de découverte pédagogique pour le grand public.

Cette politique est mise en œuvre en concertation avec les acteurs concernés (communes, gestionnaires, usagers, associations). Elle s'appuie sur un comité technique départemental qui examine la pertinence des projets et sur des partenariats scientifiques et techniques qui visent à enrichir les connaissances sur la faune, la flore et les végétations.

Le Département du Val d'Oise, la Région Île-de-France et les communes se partagent la capacité d'intervention en fonction des enjeux de conservation et du degré de menace. Ainsi, il existe trois types d'ENS : locaux (espaces dont l'intérêt est principalement communal), départementaux (espaces structurants et patrimoniaux pour le Val d'Oise) et régionaux (espaces participant à la ceinture verte régionale).

Les ENS départementaux peuvent être de deux types, les espaces naturels dont le Département est propriétaire et gestionnaire (couramment appelé ENS) et les espaces naturels d'intérêt départemental, publics ou privés mais conventionnés et gérés (appelés ENPID).

Cette stratégie d'intervention est formalisée dans le schéma départemental des ENS, qui précise les grands axes d'actions à travers des objectifs à plus ou moins long terme (améliorer la préservation de la biodiversité et du patrimoine géologique, restaurer la fonctionnalité des corridors biologiques, protéger les paysages du Val d'Oise, valoriser le patrimoine naturel du département). Le schéma identifie également les sites prioritaires et établit le niveau d'intervention (local, départemental, régional). Enfin, il a pour ambition de faire de la politique ENS une politique d'aménagement durable du territoire en intégrant à la protection du patrimoine naturel et paysager un volet social (augmenter l'accessibilité des sites par le plus grand nombre, privilégier les chantiers d'insertion pour les travaux d'entretien, etc.) et un volet économique important (écotourisme, valorisation des atouts naturels du territoire, etc.).

# 1. Contexte et présentation du site

## 1.1. Contexte

Localisé au hameau de Baillon, à Asnières-sur-Oise, au nord-est du département du Val-d'Oise (Figure 1), le Marais de Baillon, d'une surface d'environ 8,42 hectares, a été classé en ENS départemental en 2011 et se trouve à proximité de l'Abbaye de Royaumont, le long de la Thève en son nord. Cette rivière joue le rôle de limite naturelle pour les régions Île-de-France et Hauts-de-France. Un inventaire de la flore et une cartographie des végétations ont été effectués sur l'ensemble du marais pour actualiser les connaissances du site sur le sujet et apporter des pistes de gestion conservatoire des milieux en place.

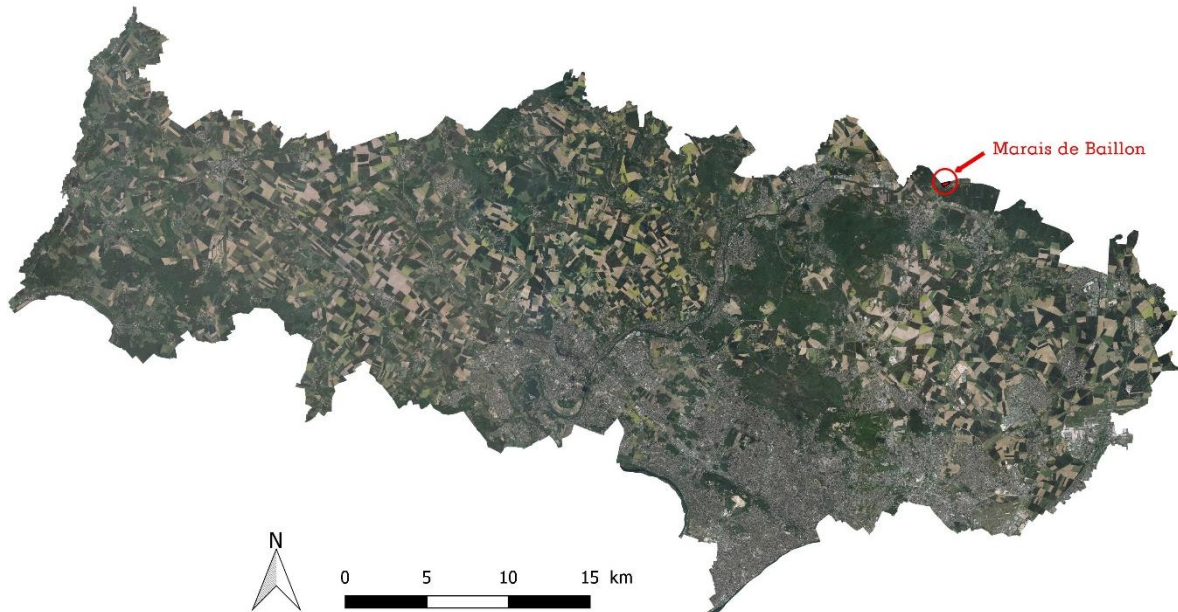


Figure 1 : localisation du site au sein du département du Val-d'Oise

## 1.2. Brève présentation du site

Le site (Figure 2) s'intègre à la région naturelle des vallées de l'Ysieux et de la Thève, à l'extrémité nord-est du département du Val-d'Oise, qui sont délimitées au nord par les prolongements ultimes des parties sud du massif forestier picard de Chantilly, la forêt de Coye et le Bois de Bonnet. La Thève, affluent de la rive gauche de l'Oise, délimite les régions picarde et francilienne et a vu son réseau hydrographique remanié par le passé, notamment autour de l'abbaye de Royaumont, à l'ouest du marais. D'un point de vue géologique, le site repose à l'origine sur des alluvions récentes (limons, argiles, sables, et tourbes localement) mais des remblais parsèment la partie sud-est de l'étang, à la suite des activités humaines sur le marais. En effet, jusqu'en 1951, le marais de Baillon est utilisé comme lieu d'extraction de tourbe par un producteur local, puis comme décharge jusqu'en 1991. Dans les années 1970, le site est reconnu pour son intérêt écologique, et notamment d'un point de vue ornithologique. En 1993, sous l'impulsion d'une association locale, une partie de la décharge est évacuée et le site est réaménagé dans une optique de restauration et de préservation du marais (CD 95, en ligne<sup>1</sup>).

Dans le secteur de cet ENS, les précipitations moyennes annuelles enregistrées sont comprises entre 700 et 725 mm, et la température moyenne annuelle d'environ 10,5°C (Fernez, 2015).

<sup>1</sup> <https://www.valdoise.fr/908-marais-de-baillon.htm>





Figure 2 : Marais de Baillon

Le Marais de Baillon est reconnu pour son intérêt ornithologique depuis les années 1970 et intègre divers périmètres d'intérêt et de protection pour la biodiversité : il est inscrit en Zone Naturelle Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 (« 110001769 Étang et marais de Royaumont »), en ZNIEFF de type 2 (« 110120061 Vallée de la Thève et de l'Ysieux »), défini comme site d'intérêt écologique par le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, et intègre le périmètre Natura 2000 « FR2212005 Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi », au titre de la Directive Oiseaux.

## 2. Méthode

### 2.1. Phase de terrain et recueil des données

La phase de terrain s'est déroulée à la fin du mois de juin 2020 pendant deux jours, sur la totalité du site. Nous nous sommes essentiellement appuyés sur l'extraction des données stockées dans les bases de données Flora et Habitats du CBNBP, ainsi que sur le programme de cartographie des végétations d'Île-de-France (VegIdF - CBNBP, 2015) pour orienter les prospections de terrain. De ce fait, une comparaison entre les cartes réalisées par le passé et les photographies aériennes récentes a été effectuée pour identifier les végétations ayant potentiellement évolué entre les dates de ces deux supports, afin d'y apporter une attention particulière lors de la phase cartographique du site.

L'ensemble des milieux en place a donc été parcouru afin d'identifier les végétations et les cortèges floristiques associés. Un bordereau d'inventaire général (CBNBP, 2019) a été rempli pour chaque grand type de milieu. Les dates des inventaires ont été établies en adéquation avec la phénologie des différentes végétations du site afin de garantir un inventaire floristique aussi proche que possible de l'exhaustivité. Au regard de notre connaissance du territoire et des végétations présentes, un passage particulièrement précoce ne se justifiait pas.

La détermination des végétations reposant sur la phytosociologie, l'outil de base de terrain utilisé dans ce cadre est le relevé phytosociologique. Ces relevés ponctuels de végétation sont réalisés sur des surfaces présentant une physionomie et un cortège floristique homogènes. Sur la surface délimitée par le relevé, on note de façon exhaustive tous les taxons présents sur un bordereau d'inventaire de végétation spécifique, auxquels est attribué un coefficient d'abondance/dominance. Ces taxons sont reportés sur le relevé en fonction de leur strate (arborescente, arbustive et herbacée). Sur le terrain, tous les relevés phytosociologiques sont localisés de manière précise sur une photographie aérienne au 1 : 1000<sup>ème</sup>. Dans le cas où le nombre d'espèces est trop faible ou le cortège peu caractéristique pour un relevé phytosociologique, un relevé simple sans précision des coefficients d'abondance-dominance a été réalisé ; il est alors qualifié de « relevé floristique ».

## 2.2. Identification et cartographie des végétations

### 2.2.1. Identification des végétations

La méthode phytosociologique sigmatiste permet d'identifier les groupements végétaux sur la base de leur cortège floristique, et précise également leur état de conservation et leur dynamique. Elle propose aussi une typologie où les unités identifiées, appelées syntaxons, sont emboîtées hiérarchiquement depuis l'association jusqu'à la classe *via* les niveaux intermédiaires de l'alliance et de l'ordre. La typologie suit le référentiel phytosociologique des végétations du CBNBP (2020a) en date du 29/05/2020 et les descriptions et recherches de végétations se sont appuyées sur les ouvrages suivants :

- *Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France* (Fernez et Causse, 2017) ;
- *Contribution au prodrome des végétations de France : les Rhamno catharticae - Prunetea spinosae* (Foucault (de) et Royer, 2016) ;
- *Guide des végétations des zones humides de Picardie* (François et al., 2012) ;
- *Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté* (Ferrez et al., 2011) ;
- *Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais* (Catteau et al., 2010) ;
- *Synopsis des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne* (Royer et al., 2006).

Les groupements végétaux observés sur le terrain sont ainsi rattachés à des syntaxons qui sont définis dans la bibliographie à travers des espèces caractéristiques, différentielles et compagnes. L'identification des communautés végétales est réalisée autant que possible au niveau de l'association végétale ou à défaut au niveau de l'alliance végétale. Le niveau du syntaxon indiqué (Classe > Ordre > Alliance > Association) dépend de l'intégrité floristique de la végétation observée et de l'état des connaissances actuelles sur les syntaxons. Chaque relevé phytosociologique permet d'évaluer l'état de conservation de la végétation observée grâce au croisement de deux paramètres : « typicité du cortège » et « intégrité de structure ». Chacun d'eux peut être bon, moyen ou mauvais. Dans tous les cas, le plus mauvais des deux critères renseignés prévaut au moment de l'évaluation de l'état de conservation. Cet état de conservation reste à l'appréciation de l'observateur, puisque la typicité du cortège et la structure de la végétation sont évaluées « à dire d'expert ». Il s'agit ainsi d'un état de conservation observé à un instant et à un endroit donné ne permettant pas de prendre en compte toutes les composantes d'analyses de l'état de conservation d'une végétation ou d'un habitat (connectivité, faune, fonctionnalité, naturalité...).

Une fois l'identification phytosociologique des groupements végétaux réalisée, les correspondances vers les typologies classiques sont établies : CORINE biotopes (Bissardon et Guibal, 1997) et Cahiers d'habitats Natura 2000 (Bensettiti *et al.*, 2002, 2005) pour les végétations d'intérêt communautaire. Ces typologies font référence au concept d'habitat qui repose sur un ensemble, non dissociable, constitué d'un compartiment stationnel (climat, sol...), d'une végétation et d'une faune associée. Les correspondances entre la phytosociologie et ces typologies ne sont pas strictes.

### 2.2.2. Cartographie des végétations

La cartographie des végétations est réalisée à l'aide de photographies aériennes (BD Ortho<sup>®</sup> IGN) et de cartes IGN qui servent de support à la délimitation des contours des groupements végétaux sur le terrain. Les limites spatiales des groupements sont ainsi tracées sur ces supports. Ce document est ensuite digitalisé sous logiciel SIG et les groupements végétaux reçoivent un attribut (nom ou code).

L'échelle de travail sur le terrain a été fixée au 1 : 1000<sup>ème</sup>, du fait de la surface relativement faible du site, pour un rendu cartographique au 1 : 2500<sup>ème</sup>. Cette échelle permet de travailler au rang phytosociologique de l'alliance ou de l'association et d'individualiser des milieux homogènes de surface réduite. Certains cas ne permettent toutefois pas d'individualiser des unités homogènes. Ces cas particuliers, appelés complexes de végétations ou mosaïques, nécessitent un traitement spécifique. Deux possibilités sont envisagées en fonction des liens qui unissent les végétations composant ces complexes. On parlera d'« unités complexes » si les liens sont dynamiques et d'« unités composites » dans les autres cas (lien topographique par exemple). Le seuil de recouvrement retenu pour passer d'une végétation homogène à un complexe de végétations est de 20 % pour la végétation la moins représentée.

Une fois la digitalisation réalisée pour la cartographie du site, un syntaxon est attribué à chaque objet géographique créé, pour lequel les correspondances CORINE biotopes, EUNIS, et Natura 2000, ainsi que le statut déterminant pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France, sont renseignés dans la base Habitats du CBNBP, si la végétation est concernée.

## 2.3. Indicateurs de patrimonialité

### 2.3.1. Taxons à enjeux

#### ➤ Taxons patrimoniaux

Au regard de l'inventaire floristique réalisé, les critères de patrimonialité retenus pour la flore dans le cadre de cette étude, et ne concernant que les taxons indigènes, sont les suivants :

- taxon menacé en Île-de-France ;
- taxon protégé à l'échelle régionale ;
- taxon déterminant pour la constitution de ZNIEFF dans la région.

Les données propres à chacun de ces critères sont extraites du *Catalogue de la flore d'Île-de-France 2020* (CBNBP, 2020b).

## ➤ Espèces exotiques envahissantes

Au cours des prospections réalisées sur le site, quelques taxons exotiques envahissants ont été inventoriés. Ils sont intégrés dans ce travail dans les taxons à enjeux pour les menaces potentielles qu'ils représentent pour la flore et les végétations du site. Leur cotation d'implantation à l'échelle régionale se base sur la *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France* (Wegnez, 2018).

### 2.3.2. Végétations à enjeux

Au regard des résultats obtenus dans le cadre de cette étude, une végétation est considérée comme patrimoniale si elle répond à l'un des deux critères suivants :

- être d'intérêt communautaire (Bensettiti *et al.*, 2002, 2005) ;
- être déterminante pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France (Filoche *et al.*, 2016).

## 3. Résultats

### 3.1. Bilan floristique

#### 3.1.1. Synthèse des données

La liste complète des 297 taxons inventoriés sur le site est présentée dans le tableau 1. Elle est issue de la synthèse des inventaires floristiques et phytosociologiques réalisés à partir de l'année 2000 jusqu'à la présente étude, et extraite de la base de données Flora du CBNBP. Lors de ce travail, 24 relevés floristiques ont été effectués en 2020. Au sein de ce tableau sont précisés l'indigénat de chaque taxon, sa rareté en Île-de-France (Rareté ÎdF), son inscription ou non à la liste des taxons déterminants pour la constitution de ZNIEFF dans la région (ZNIEFF ÎdF), son éventuelle protection régionale (Protection ÎdF), son statut de menace sur la liste rouge régionale (Liste rouge ÎdF) et les catégories d'implantation des espèces exotiques envahissantes en Île-de-France (EEE ÎdF). Toutes ces données sont issues du *Catalogue de la flore d'Île-de-France 2020* (CBNBP, 2020b) et du travail *Les Characées d'Île-de-France : bilan des connaissances et premier essai d'atlas. Version 1.0.* (Fernez et Ferreira, 2019). L'année de la dernière observation de chaque taxon sur le site (Dernière obs.) est également précisée. Dans le tableau 1, les taxons déterminants pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France sont surlignés en orange, les taxons menacés sont écrits en gras et rouge et les taxons protégés à l'échelle régionale en gras et bleu.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Protection ÎdF	Liste rouge ÎdF	EEE ÎdF	Dernière obs.
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraille	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	Eurynaturalisé	CCC	.	.	NE	.	2020
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire, Herbe à éternuer, Achillée ptarmique	Indigène	R	X	.	LC	.	2020
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	Subspontané	.	.	.	NE	.	2020
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine, Francormier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailante	Eurynaturalisé	AC	.	.	NE	Avérée implantée	2020
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796	Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancéolée	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impérateur sauvage	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalium, Arabette des dames	Indigène	CC	.	.	LC	.	2011
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Arenaria leptoclados</i> (Rchb.) Guss., 1844	Sabline à parois fines, Sabline grêle	Indigène	AR	.	.	DD	.	2020
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale	Indigène	CC	.	.	LC	.	2011
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	Réglisse sauvage, Astragale à feuilles de Réglisse	Indigène	AC	.	.	LC	.	2011
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Berle dressée, Petite berle	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge	Indigène	CC	.	.	NE	.	2020
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Eurynaturalisé	C	.	.	NE	Potentielle implantée	2020
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios, Roseau des bois	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais, Sarbouillotte	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	<b>Cardamine impatiens, Cardamine impatiente, Herbe au diable</b>	<b>Indigène</b>	<b>AR</b>	.	<b>X</b>	<b>LC</b>	.	<b>2011</b>
<i>Carduus crispus</i> L., 1753	Chardon crépu	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis, 1793	Chardon à petites fleurs, Chardon à petits capitules	Indigène	R	.	.	LC	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche des marais, Laïche fausse, Laïche aiguë, Laïche fausse Laïche aiguë	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Carex distans</i> L., 1759	Laïche à épis distants, Laïche distante	Indigène	RR	X	.	NT	.	2020
<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laïche distique	Indigène	R	X	.	NT	.	2020
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<b><i>Carex flava</i> L., 1753</b>	<b>Laïche jaunâtre, Laïche jaune</b>	<b>Indigène</b>	<b>RRR</b>	<b>X</b>	.	<b>EN</b>	.	<b>2020</b>
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<b><i>Carex hostiana</i> DC., 1813</b>	<b>Laïche blonde</b>	<b>Indigène</b>	<b>RRR</b>	<b>X</b>	.	<b>CR</b>	.	<b>2020</b>
<i>Carex leersii</i> F.W.Schultz, 1870	Laïche de Leers	Indigène	RR	.	.	NE	.	2020
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	Laïche écailleuse	Indigène	RR	X	.	LC	.	2013
<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laïche paniculée	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux-souchet	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laïche en épis	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Carex vesicaria</i> L., 1753	Laïche vésiculeuse, Laïche à utricules renflés	Indigène	AR	.	.	LC	.	2013
<i>Carex viridula</i> Michx., 1803	Laïche tardive, Carex tardif	Indigène	R	.	.	LC	.	2020
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Centaurea jacea</i> (Groupe)	Centauree jacée (Groupe)	Indigène	.	.	.	NE	.	2020
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commune	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753	Céraiste à 5 étamines, Céraiste variable	Indigène	AC	.	.	LC	.	2011
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle penché, Couquet	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Chara globularis</i> J.L.Thuiller, 1799	Charagne fragile	Indigène	R	.	.	NE	.	2020
<i>Chara hispida</i> L., 1753	Grande charagne	Indigène	RR	.	.	NE	.	2018
<i>Chara vulgaris</i> var. <i>longibracteata</i> (Kützing) J.Groves & Bullock-Webster, 1924	Charagne commune	Indigène	RR	.	.	NE	.	2020
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris, Circée commune	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769	Cirse des maraîchers, Chardon des potagers	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<b><i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809</b>	<b>Marisque, Cladium des marais</b>	<b>Indigène</b>	<b>RR</b>	<b>X</b>	.	<b>NT</b>	.	<b>2013</b>
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	Colchique d'automne, Safran des prés	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Cynoglossum officinale</i> L., 1753	Cynoglosse officinale	Indigène	R	.	.	NT	.	2020
<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	Souchet brun	Indigène	R	.	.	LC	.	2011
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de- poule	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó, 1962	<b>Orchis négligé, Orchis oublié</b>	<b>Indigène</b>	<b>R</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>NT</b>	.	<b>2011</b>
<i>Daphne laureola</i> L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois	Indigène	AC	.	.	LC	.	2011
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespiteuse, Canche des champs	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilu, Verge à pasteur	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser- Jenk., 1979	Dryoptéris écailleux, Fausse Fougère mâle	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Dryoptéris des chartreux, Fougère spinuleuse	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2011
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Sult., 1817	Scirpe des marais	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Epilobium montanum</i> L., 1753	Épilobe des montagnes	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>lamyi</i> (F.W.Schultz) Nyman, 1879	Épilobe de Lamy	Indigène	?	.	.	NE	.	2011
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de- renard	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Érigéron annuel	Eurynaturalisé	C	.	.	NE	Potentielle implantée	2020
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	Eurynaturalisé	CCC	.	.	NE	Potentielle implantée	2020
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	Eurynaturalisé	C	.	.	NE	Potentielle implantée	2011
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée, Ers velu	Indigène	CC	.	.	LC	.	2011
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland, Panicaud champêtre	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe des bois, Herbe à la faux	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	Indigène	AC	.	.	LC	.	2011

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	Indigène	CC	.	.	LC	.	2011
<i>Euphorbia palustris</i> L., 1753	Euphorbe des marais	Indigène	RR	X	.	NT	.	2020
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Fallopia dumetorum</i> (L.) Holub, 1971	Renouée des haies, Vrillée des buissons	Indigène	AR	.	.	LC	.	2011
<i>Festuca rubra</i> (Groupe)	Fétuque rouge (Groupe)	Indigène	.	.	.	NE	.	2020
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	Indigène	CC	.	.	LC	.	2011
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet aquatique, Gaillet fangeux	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet, Géranium à tiges grêles	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2011
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore	Indigène	C	.	.	LC	.	2011
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Écuelle d'eau, Herbe aux Patagons	Indigène	R	X	.	LC	.	2020
<i>Hypericum maculatum</i> Crantz, 1763	Millepertuis maculé, Millepertuis taché	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun, Calottier	Eurynaturalisé	CC	.	.	NE	.	2020
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus, Jonc à fleurs obtuses	Indigène	R	X	.	LC	.	2020
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	Lamier jaune, Lamier Galéobdolon	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	Indigène	CC	.	.	LC	.	2018
<i>Lemna trisulca</i> L., 1753	Lentille d'eau à trois sillons	Indigène	AR	.	.	LC	.	2011
<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br., 1812	Passerage champêtre, Passerage des champs	Indigène	AR	.	.	LC	.	2011
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthe commun	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2011
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin de chien	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2011
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2011
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais, Lotier des marais	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore, Luzule à nombreuses fleurs	Indigène	C	.	.	LC	.	2011
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Oeil-de-perdrix	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe, Chanvre d'eau	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Malus</i> Mill., 1754	Pommier	Planté/cultivé	.	.	.	NE	.	2020
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures, Moehringie à trois nervures	Indigène	CC	.	.	LC	.	2011
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Myosotis arvensis</i> Hill, 1764	Myosotis des champs	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940	Myosotis cespiteux, Myosotis gazonnant	Indigène	R	.	.	NE	.	2020
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux	Indigène	C	.	.	LC	.	2011

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion	Indigène	C	.	.	LC	.	2011
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	Myosotis des forêts	Indigène	R	.	.	LC	.	2011
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique, Céraiste d'eau	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Myriophyllum spicatum</i> L., 1753	Myriophylle à épis	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Najas marina</i> L., 1753	Naïade majeure, Naïade marine	Indigène	R	.	.	LC	.	2011
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge, Euphraise rouge	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Onopordum acanthium</i> L., 1753	Onopordon faux-acanthe, Chardon aux ânes	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L., 1753	Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites	Indigène	?	.	.	NE	.	2011
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Eurynaturalisé	AC	.	.	NE	Averée implantée	2020
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2011
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Phleum nodosum</i> L., 1759	Fléole de Bertoloni	Indigène	CC	.	.	NE	.	2020
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisses	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage, Persil de Bouc	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	Polygala commun, Polygala vulgaire	Indigène	AC	.	.	LC	.	2011
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Potamogeton crispus</i> L., 1753	Potamot crépu, Potamot à feuilles crépues	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Primula veris</i> L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2011
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	Indigène	CC	.	.	LC	.	2011
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette, Petite douve, Flammule	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri	Indigène	C	.	.	LC	.	2011
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Ravenelle, Radis sauvage	Indigène	AC	.	.	LC	.	2011
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Eurynaturalisé	CC	.	.	NE	Avérée implantée	2020
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge, Groseillier à grappes	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	Indigène	C?	.	.	LC	.	2020
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Rubus fruticosus</i> agg. (Groupe)	Ronce commune (Groupe)	Indigène	.	.	.	NE	.	2020
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	Indigène	C	.	.	LC	.	2011
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	Samole de Valerand, Mouron d'eau	Indigène	R	X	.	NT	.	2020
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale, Savonnaire, Herbe à savon	Indigène	CC	.	.	NE	.	2020
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Sénéçon commun	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2011
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce-amère, Bronde	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada, Gerbe- d'or	Eurynaturalisé	C	.	.	NE	Avérée implantée	2020
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	Eurynaturalisé	AC	.	.	NE	Avérée implantée	2020
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2011
<i>Sonchus palustris</i> L., 1753	Laiteron des marais	Indigène	R	.	.	LC	.	2020
<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Épiaire des marais, Ortie bourbière	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2011
<i>Stuckenia pectinata</i> (L.) Börner, 1912	Potamot de Suisse	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Symphyotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé	Eurynaturalisé	AR	.	.	NE	Averée implantée	2020
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaïse commune, Sent-bon	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)	Pissenlit (Groupe)	Indigène	.	.	.	NE	.	2020
<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune, Pigamon noircissant	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	Indigène	CC	.	.	LC	.	2011
<i>Tilia tomentosa</i> Moench, 1785	Tilleul argenté	Planté/cultivé	.	.	.	NE	.	2020
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil, Grattau	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Tragopogon pratensis</i> subsp. <i>minor</i> (Mill.) Hartm., 1846	Petit Salsifis	Indigène	?	.	.	NE	.	2020
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Trisetè commune, Avoine dorée	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale, Valériane des collines	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette, Mache	Indigène	CC	.	.	LC	.	2011
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol., 1810	Molène faux-bouillon-blanc, Molène à fleurs denses	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	Indigène	CC	.	.	LC	.	2011
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique, Mouron d'eau	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval, Véronique des ruisseaux	Indigène	C	.	.	LC	.	2011
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	Indigène	CC	.	.	LC	.	2011
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Eurynaturalisé	CCC	.	.	NE	.	2011
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne aquatique	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	Eurynaturalisé	CCC	.	.	NE	.	2020
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons	Indigène	AC	.	.	NE	.	2020
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<b><i>Zannichellia palustris</i> L., 1753</b>	<b>Zannichellie des marais, Alguette</b>	<b>Indigène</b>	<b>AR</b>	.	<b>X</b>	<b>LC</b>	.	<b>2020</b>

Tableau 1 : liste complète des taxons inventoriés - hors Bryophytes - au Marais de Baillon entre 2000 et 2020

Parmi les 297 taxons connus du site depuis l'année 2000 jusqu'à aujourd'hui, 280 sont indigènes (environ 94 % de l'ensemble des taxons), 14 sont naturalisés (un peu moins de 5 % de l'ensemble des taxons), deux sont plantés ou cultivés et deux autres sont subspontanés (moins de 1 % de l'ensemble des taxons pour chacune de ces deux catégories) (Figure 3). Ces chiffres montrent la bonne naturalité des cortèges floristiques du site, en dépit de la présence de quelques espèces exotiques envahissantes à surveiller, surtout au sein des milieux ouverts.

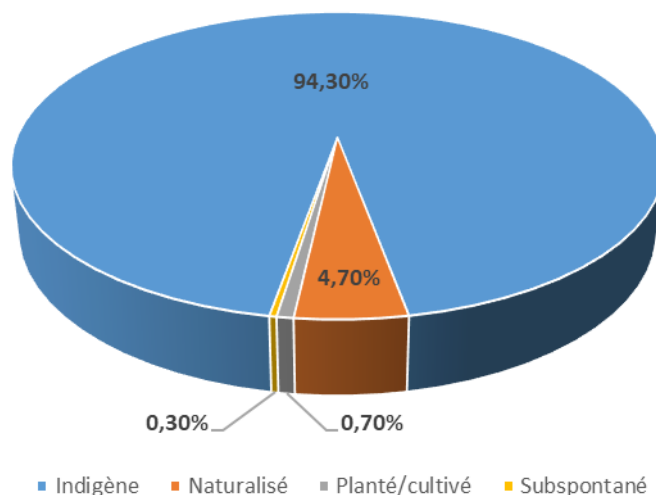


Figure 3 : répartition des taxons observés sur le site depuis 2000 en fonction de leur statut d'indigénat francilien

Parmi les 280 taxons indigènes observés sur le site depuis 2000, près de 83 % d'entre eux sont assez communs à extrêmement communs en Île-de-France, tandis que 14 % de ces taxons sont assez rares à extrêmement rares dans la région. La figure 4 fait état de la répartition du statut de rareté de ces taxons indigènes en Île-de-France. Précisons que les deux dernières catégories du graphique (« C?/? » et « Non défini ») regroupent soit des hybrides soit des groupes d'espèces pour lesquels un statut de rareté ne peut être attribué.

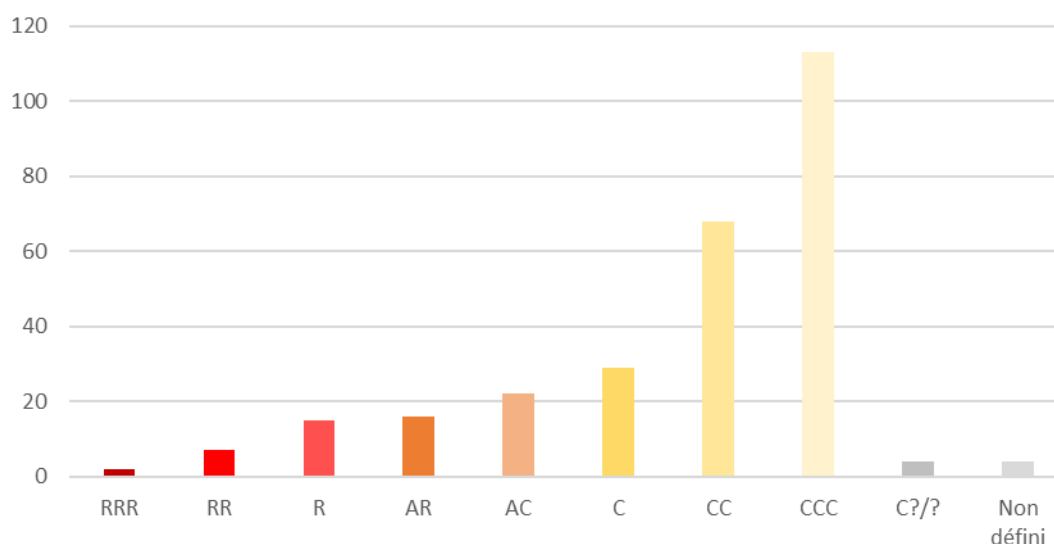


Figure 4 : répartition des taxons indigènes observés sur le site entre 2000 et 2020 par catégorie de rareté en Île-de-France

### 3.1.2. Taxons à enjeux

Rappelons que dans le cadre de cette étude, un taxon considéré comme patrimonial est soit menacé en Île-de-France, soit protégé à l'échelle régionale, soit déterminant pour la constitution de ZNIEFF dans la région. Quatorze taxons sont concernés par ces critères au sein du Marais de Baillon (Tableau 2). Parmi eux, quatre n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle observation lors de notre passage en 2020. Il s'agit de *Cardamine impatiens*, *Dactylorhiza praetermissa*, *Cladium mariscus* et *Carex lepidocarpa*. Ces espèces présentent globalement un optimum de développement durant les mois de juin et de juillet. Nos passages ayant été effectués à la fin du mois de juin, c'est-à-dire en période optimale d'observation de ces espèces, deux hypothèses peuvent être posées quant à l'absence de leur observation : soit elles sont passées inaperçues, soit elles ont temporairement disparu à la suite de la fermeture des milieux ou à leurs modifications.

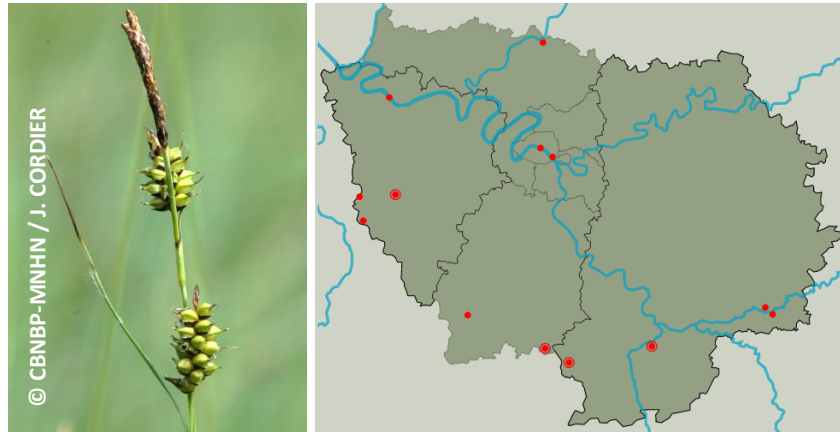
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Dernière obs.
<i>Carex hostiana</i> DC., 1813	Laîche blonde	CR	.	X	RRR	2020
<i>Carex flava</i> L., 1753	Laîche jaunâtre	EN	.	X	RRR	2020
<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	Cardamine impatiente	LC	X	.	AR	2011
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó, 1962	Orchis négligé	NT	X	X	R	2011
<i>Zannichellia palustris</i> L., 1753	Zannichellie des marais	LC	X	.	AR	2020
<i>Carex distans</i> L., 1759	Laîche à épis distants	NT	.	X	RR	2020
<i>Euphorbia palustris</i> L., 1753	Euphorbe des marais	NT	.	X	RR	2020
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	Marisque	NT	.	X	RR	2013
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	Laîche écailleuse	LC	.	X	RR	2013
<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laîche distique	NT	.	X	R	2020
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	Samole de Valerand	NT	.	X	R	2020
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire	LC	.	X	R	2020
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Écuelle d'eau	LC	.	X	R	2020
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus	LC	.	X	R	2020

Tableau 2 : liste des taxons patrimoniaux observés entre 2000 et 2020 au Marais de Baillon

Un paragraphe synthétique est proposé pour les espèces à enjeux ayant été observées sur le site en 2020. Il est proposé que le lecteur se rapporte à l'*Atlas de la flore patrimoniale du Val-d'Oise* (Perriat *et al.*, 2015) pour les quatre autres espèces, non observées cette année. Les cartes associées à ces synthèses sont centrées sur la région Île-de-France et non sur le département du Val-d'Oise pour que le lecteur ait une vision élargie de la répartition de l'espèce et de la potentielle responsabilité du département pour chacune d'elles. Sur ces cartes, les points de couleur rouge correspondent aux observations postérieures à 2000 et les cercles rouges, à celles antérieures à cette date. La figure 5 représente la localisation des espèces patrimoniales observées en 2020. Les stations de ces espèces observées par le passé sur le site sont conservées sur cette carte, l'année de leur observation est précisée à la suite de chaque étiquette.

✓ **Laïche blonde (*Carex hostiana* DC., 1813)**

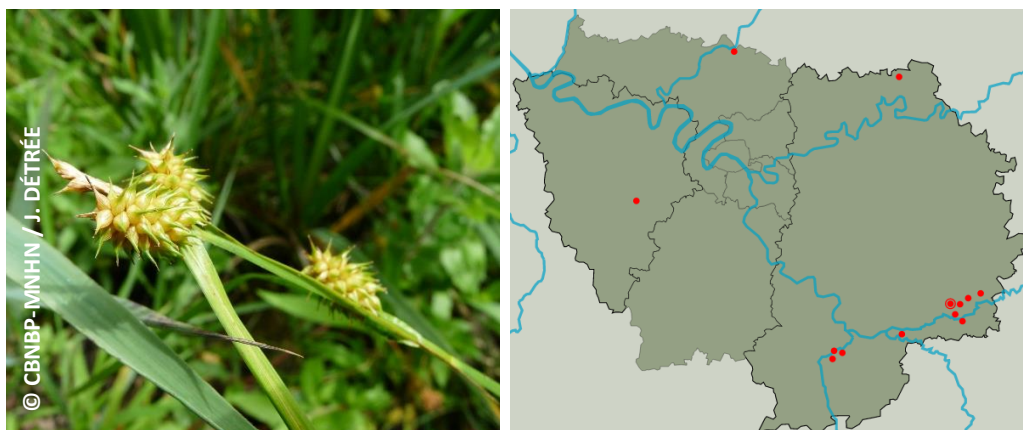
Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
<b>CR</b>	Non	Oui	RRR



Cette laïche affectionne les bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*) et les prairies à Molinie sur calcaires (*Molinion caeruleae*), sur des sols légèrement neutres, hydromorphes et plus ou moins tourbeux. Elle est actuellement très dispersée en Île-de-France et s'observe essentiellement sur la partie sud et sud-ouest de la région. Sur le site, une station de moins de dix individus a été observée à l'ouest de l'étang au sein d'une mosaïque de peuplements de grandes laïches (*Caricion gracilis*) et de gazons de berges tourbeuses en eaux peu profondes (*Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis*) en cours de fermeture.

✓ **Laïche jaunâtre (*Carex flava* L., 1753)**

Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
<b>EN</b>	Non	Oui	RRR

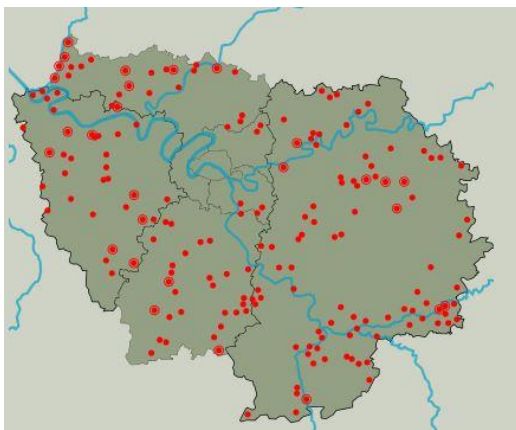


Cette laïche cespiteuse se développe essentiellement au sein des bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*) voire des prairies à Molinie sur calcaires (*Molinion caeruleae*). Les derniers bastions de l'espèce sont actuellement localisés en Bassée principalement, les autres stations franciliennes sont très

dispersées. Sur le site, la population de l'espèce observée représente au moins une dizaine de pieds et se développe au sein de la même mosaïque de végétations que l'espèce précédente et subit la même menace de fermeture du milieu.

✓ **Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris* L., 1753)**

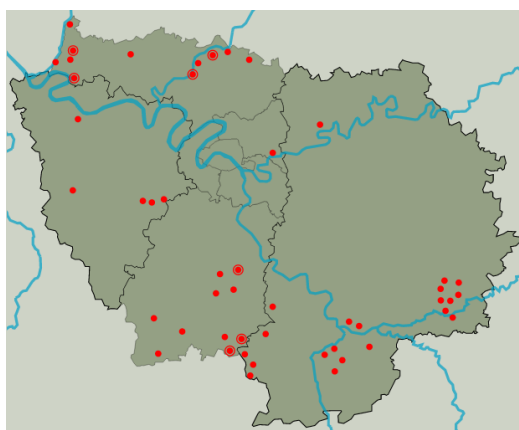
Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
LC	Oui	Non	AR



Il s'agit d'une espèce aquatique des eaux claires et riches en bases, à faible courant ou plus rarement stagnantes, soumises à un réchauffement estival rapide. Elle s'observe généralement au sein des végétations enracinées immergées (*Potamion pectinatif*) et des végétations immergées des rivières (*Batrachion fluitantis*). La Zannichellie est assez fréquente actuellement en Île-de-France, du fait de son caractère ubiquiste et de sa bonne résistance à la pollution dont elle est un bon indicateur. Sur le site l'espèce forme des herbiers relativement denses à proximité des berges de l'étang, au sein du *Potamion pectinatif*, en association avec des tapis de *Chara* (*Charion vulgaris*).

✓ **Laîche à épis distants (*Carex distans* L., 1759)**

Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
NT	Non	Oui	RR





La Laïche à épis distants se développe en conditions de plein soleil, sur des sols humides, organiques à tourbeux et pauvres en nutriments. On l'observe essentiellement au sein des bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*). Sa répartition actuelle en Île-de-France reste majoritairement localisée dans le sud, au niveau de la vallée de la Juine à la Bassée, et au nord dans le Val-d'Oise. Ailleurs les stations connues restent disséminées. À l'échelle du marais, moins de dix pieds de cette laïche ont été trouvés, à l'ouest de l'étang, au sein de la même mosaïque de peuplements de grandes laïches (*Caricion gracilis*) et de gazons de berges tourbeuses en eaux peu profondes (*Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis*) en cours de fermeture, au sein de laquelle la Laïche blonde (*C. hostiana*) et la Laïche jaunâtre (*C. flava*) ont été observées.

✓ **Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris* L., 1753)**

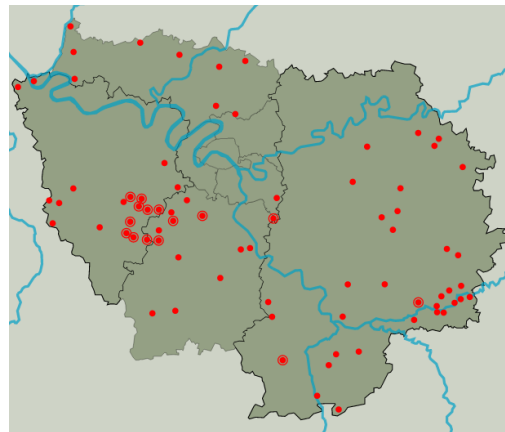
Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
NT	Non	Oui	RR



Cette espèce hygrophile, robuste et de grande taille, apprécie les substrats minéraux à paratourbeux moyennement riches en nutriments des systèmes alluviaux. Les mégaphorbiaies mésotrophes du *Thalictro flavi* - *Filipendulion ulmariae* constituent son milieu de prédilection. En Île-de-France, les stations de cette euphorbe sont actuellement concentrées en Bassée, les autres sont bien plus ponctuelles dans la région. Au sein du Marais de Baillon, la station présente est peu étoffée, moins de dix pieds ont été observés répartis entre les mégaphorbiaies du *Cirsio oleracei* - *Sonchetum palustris* et les bois d'aulnes marécageux méso-eutrophes du *Cirsio oleracei* - *Alnetum glutinosae*.

✓ Laîche distique (*Carex disticha* Huds., 1762)

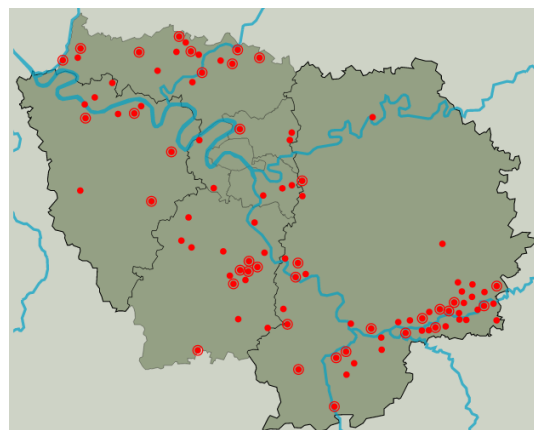
Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
NT	Non	Oui	R



Cette laîche hygrophile affectionne les sols argileux, basiques, moyennement riches en nutriments, très humides à engorgés. De ce fait, ses milieux de prédilection sont les magnocariçaies (*Magnocaricion elatae*) et les prairies alluviales plus ou moins longuement inondables (*Oenanthion fistulosae* et *Bromion racemosi*). En Île-de-France, elle est actuellement bien présente au sein du Massif de Rambouillet, en Bassée et plus disséminée ailleurs. Sur le site, une station de moins de dix individus a été observée à l'ouest de l'étang, au sein d'un peuplement de grandes laîches (*Caricion gracilis*).

✓ Samole de Valerand (*Samolus valerandi* L., 1753)

Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
NT	Non	Oui	R

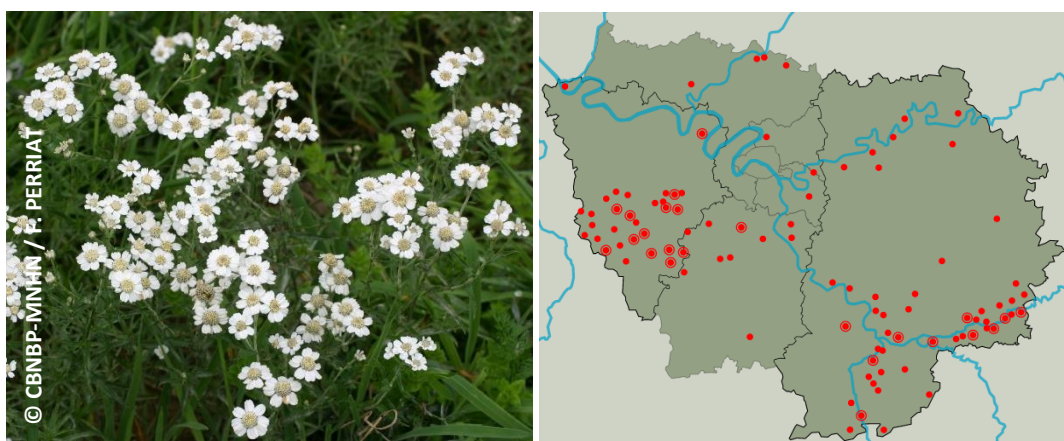


Espèce pionnière de petite taille des milieux humides et basiques, elle croît essentiellement au sein des bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*), des gazons annuels des sols temporairement inondables et marneux (*Centaurio pulchelli* - *Blackstonion perfoliatae*) et des gazons des berges tourbeuses en

eaux peu profondes (*Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis*). Elle est actuellement bien représentée le long du couloir séquanien et dans le bassin de l'Oise, et reste plus disséminée ailleurs. Sur le marais, une petite population se développe sur plusieurs secteurs des berges de l'étang, principalement au niveau des zones dénudées, au sein des gazons du *Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis*.

✓ **Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica* L., 1753)**

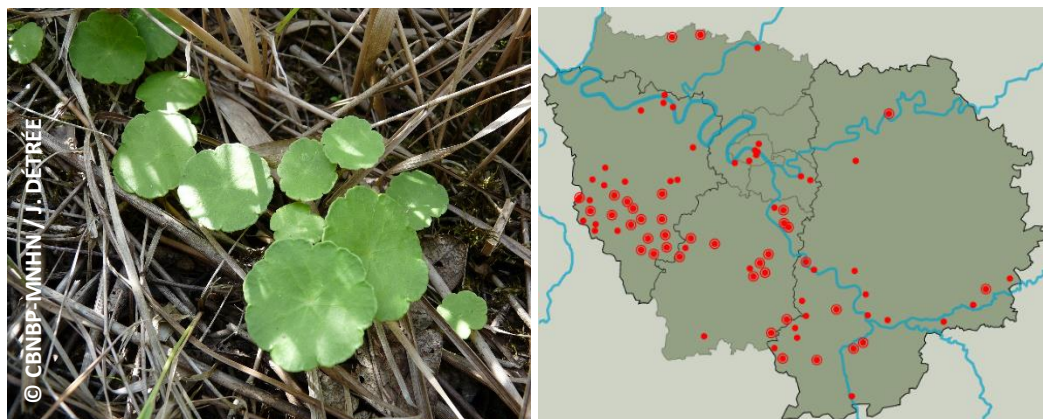
Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
LC	Non	Oui	R



Il s'agit d'une espèce des sols frais à humides, proches de la neutralité, lourds, minéraux à tourbeux, à forte variation du niveau hydrique. Elle affectionne principalement les prairies alluviales plus ou moins longuement inondables (*Oenanthion fistulosae* et *Bromion racemosi*) ainsi que les mégaphorbiaies mésotrophiles (*Achilleo ptarmicae* - *Cirsion palustris*). Elle est actuellement bien représentée dans plusieurs secteurs franciliens (massif de Rambouillet, Bassée, vallées du Loing et de la Marne...), contrairement au nord de la région où elle est très localisée. Sur le site, une petite station de moins de dix pieds se développe sur les marges de la mégaphorbiaie du *Cirsio oleracei* - *Sonchetum palustris* à l'ouest du site.

✓ **Écuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris* L., 1753)**

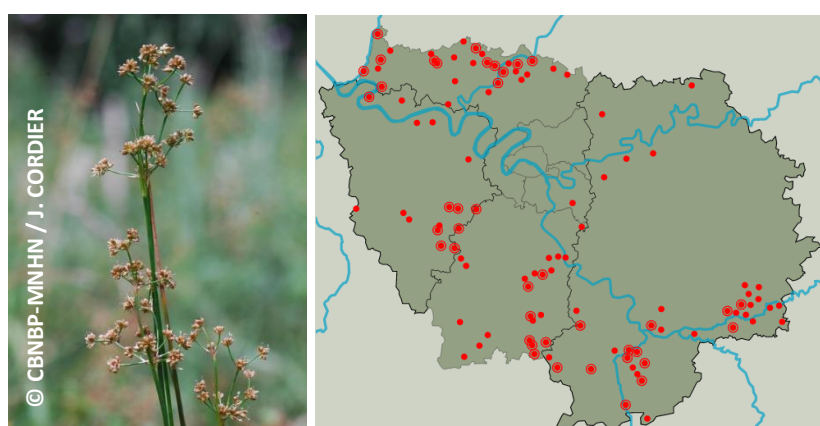
Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
LC	Non	Oui	R



Cette espèce hygrophile apprécie les sols pauvres à moyennement riches en nutriments, plus ou moins tourbeux, sableux ou minéraux. Elle se développe ainsi au sein des bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*) et des gazons vivaces amphibies (*Littorelletea uniflorae*). En Île-de-France elle est actuellement bien représentée dans le massif de Rambouillet et le Hurepoix, le massif de Fontainebleau, les vallées du Loing et de l'Essonne en particulier. Ailleurs, ses stations sont plus lacunaires. Au Marais de Baillon, l'espèce se développe localement sur les berges de l'étang, formant une station de quelques pieds (moins de dix individus) au sein d'une roselière du *Phragmition communis*.

✓ **Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus* Schrank, 1789)**

Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
LC	Non	Oui	R



Cette espèce affectionne les milieux moyennement humides, sur substrats neutres à basiques et des sols moyennement riches en bases. Ce jonc s'observe notamment au sein des bas-marais alcalins (*Hydrocotylo*

*vulgaris* - *Schoenion nigricantis*), des magnocariçaies (*Magnocaricion elatae*) et des prairies à Molinie sur calcaires (*Molinion caeruleae*). Actuellement bien présente dans le bassin de l'Oise au nord de la région, les buttes du Vexin, les vallées de Chevreuse, de l'Essonne et du Loing, et sur une partie de la Bassée, ailleurs l'espèce est plus dispersée. Au Marais de Baillon, elle se développe principalement au sein des mégaphorbiaies du *Cirsio oleracei* - *Sonchetum palustris* et peut former localement des stations étoffées.

### Carte des taxons patrimoniaux du Marais de Baillon

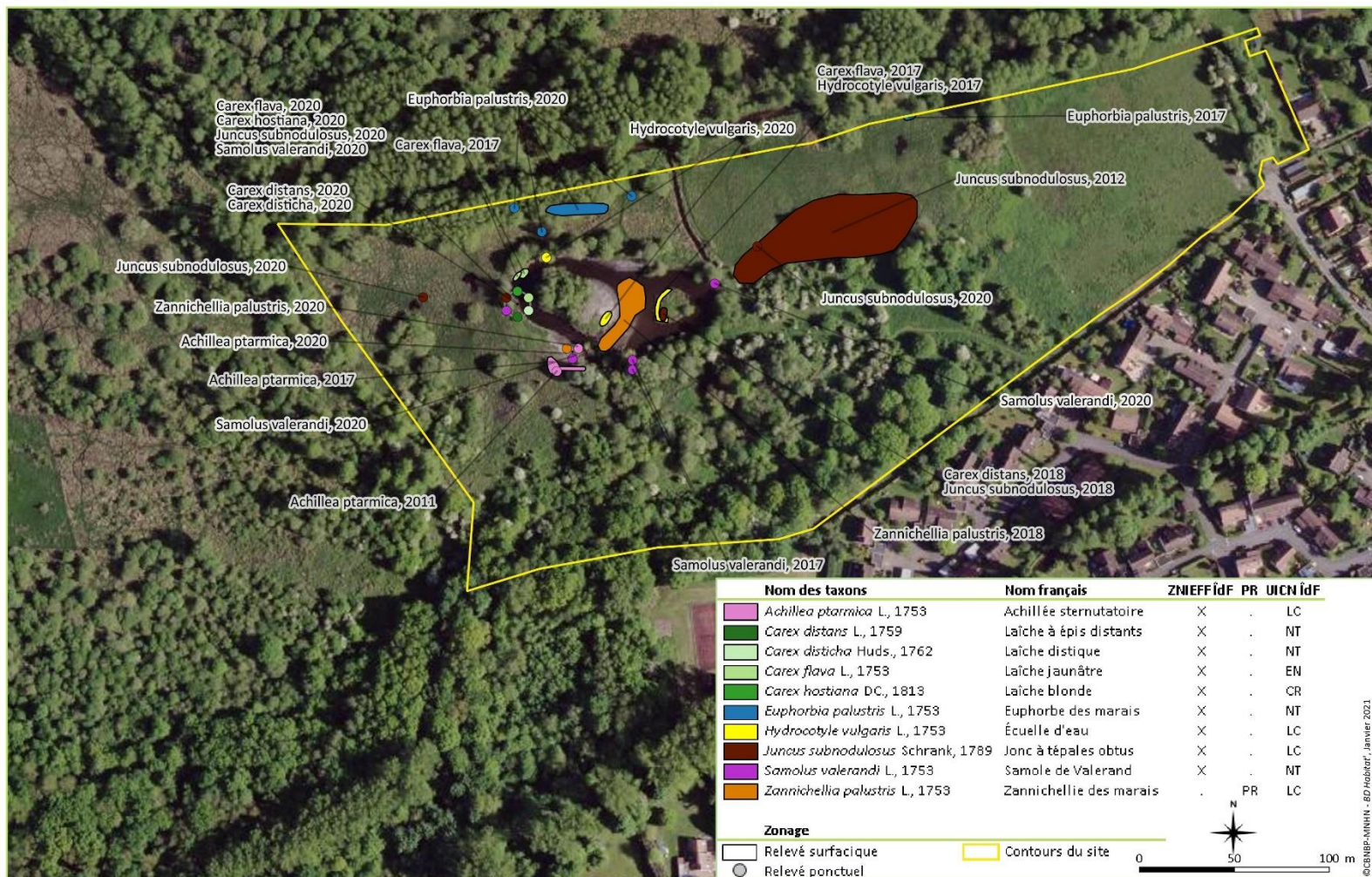


Figure 5 : carte des taxons patrimoniaux avec la date d'observation la plus récente de la station indiquée à la suite du nom du taxon

### 3.1.3. Espèces exotiques envahissantes

Parmi les espèces inventoriées sur le site depuis l'année 2000, dix sont inscrites à la liste des plantes exotiques envahissantes de la région Île-de-France (Wegnez, 2018) et présentées dans le tableau 3 :

- **six espèces envahissantes avérées et largement implantées dans la région** : compte tenu de leur écologie, certaines d'entre elles pourraient bénéficier d'une lutte dirigée si cela s'avérait nécessaire, tout nouveau foyer de colonisation mérite ainsi d'être maîtrisé. Une surveillance de ces taxons est donc indispensable. Des actions ciblées pour limiter la progression de ces espèces sont déjà à l'œuvre et doivent être poursuivies : cerclage des troncs puis coupe des individus d'Ailante glanduleux, arrachage des pieds de Vigne-vierge commune, coupe et bâchage de la station de Renouée du Japon, campagnes d'arrachage de l'Aster lancéolé et des solidages par exemple. Tous les produits de coupe, d'arrachage et de fauche doivent être exportés et traités à l'extérieur du site, au sein d'entreprises spécialisées.
- **quatre espèces dont le caractère envahissant n'est pas encore avéré en Île-de-France** : un travail de retrait des individus d'Arbre à papillon avant fructification par dessouchage peut être mis en place avec export des individus hors site pour un traitement au sein d'entreprises spécialisées. Des campagnes d'arrachage peuvent également être mises en place avant la montée en graines pour les trois espèces d'*Erigeron*, en priorisant les secteurs d'intervention (végétations à enjeux dans un premier temps). Dans ce cas aussi, un export des produits d'arrachage vers l'extérieur du site est indispensable.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté ÎdF	EEE ÎdF	Dernière obs.
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	AC	Avérées implantées	2020
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	AC		
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	CC		
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada	C		
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant	AC		
<i>Symphotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé	AR		
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Arbre à papillon	C	Potentielles implantées	2020
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	C		
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	CCC		
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	C		

Tableau 3 : espèces exotiques envahissantes issues des relevés réalisés entre 2000 et 2020 sur le site

## 3.2. Bilan des végétations

### 3.2.1. Synthèse sur les végétations du site d'étude

Lors de la campagne de terrain 2020, 12 relevés phytosociologiques ont été réalisés pour couvrir l'ensemble des grands types de milieux du site. Dans un souci d'homogénéité avec les rapports précédents réalisés par le CBNBP (Perriat et Ferreira, 2020a et 2020b ; par exemple), les végétations observées sur le site sont ordonnées et présentées par grand type de milieu selon la nomenclature CORINE biotopes (tableau 4).

Parmi les 30 végétations identifiées sur le site, 20 l'ont été au rang de l'alliance, 9 à celui de l'association et une au rang de classe, cette dernière ne présentant pas un cortège suffisamment typique pour descendre à un niveau de détermination syntaxonomique inférieur et donc plus précis. Ces syntaxons sont répartis en 14 classes et 18 ordres, l'ensemble du synsystème étant présenté en annexe 1.

Du fait de la nature géologique et pédologique des sols sur lesquels repose le Marais de Baillon mais aussi du fait de son histoire, les végétations qui s'y développent relèvent des milieux aquatiques et humides mais aussi des milieux anthropiques. Sept grands types de milieux, au sens de la typologie CORINE biotopes y sont représentés. Les systèmes arbustifs et forestiers ainsi que les végétations des prairies humides et des mégaphorbiaies sont les plus recouvrants et représentent respectivement près de 38 % et 34 % de la surface totale des végétations du site.

#### ➤ **Végétations des zones en eau et herbiers aquatiques (environ 4 % de la surface totale)**

Cette catégorie regroupe des végétations qui se développent soit au sein de l'étang ou sur ses berges à l'ouest du site, soit au sein des rus qui traversent le marais et sur leurs berges, soit au niveau de mares et de leurs berges qui parsèment le site.

#### ➤ **Végétations des fourrés (environ 20 % de la surface totale)**

Sont regroupés dans cette catégorie les fourrés mésophiles à mésohygrophiles, et comprennent ceux du *Salici cinereae - Rhamnion catharticae* qui occupent une place importante sur la partie sud du site.

#### ➤ **Végétations des prairies humides et mégaphorbiaies (environ 34 % de la surface totale)**

Ce grand type de milieu regroupe les prairies humides, les mégaphorbiaies mais aussi des ourlets frais. Tandis que le premier tiers est du site est largement occupé par d'anciennes prairies pacagées du *Mentha longifoliae - Juncion inflexi*, le reste du site, à l'ouest est occupé par de vastes étendues de mégaphorbiaies du *Cirsio oleracei - Sonchetum palustris*, en mosaïque avec d'autres végétations. Certains ourlets nitrophiles, notamment ceux de l'*Heracleo sphondylii - Sambucetum ebuli*, attestant de la présence d'un substrat riche en nutriments et en matière organique lié à l'activité humaine passée, s'exprime plutôt bien au sud-est de l'étang.

#### ➤ **Végétations des forêts ni riveraines ni marécageuses (environ 7 % de la surface totale)**

Localisées au sud du marais, ces forêts ne sont représentées que par une seule végétation de boisements frais (*Fraxino excelsioris - Quercion roboris*).

#### ➤ **Végétations des forêts riveraines et marécageuses (environ 11 % de la surface totale)**

Ces « forêts » regroupent les aulnaies marécageuses du *Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae* ainsi que les saussaies marécageuses du *Salicion cinereae*. Les boisements sont localisés sur la frange nord du site, sur les berges de la Thève, tandis que les fourrés sont disséminés sur les deux tiers ouest du marais.



➤ **Végétations des berges nues et végétations herbacées riveraines (environ 10 % de la surface totale)**

Sont regroupés dans cette catégorie les roselières hautes, les parvoroselières et les peuplements de grandes laïches. Ces végétations sont disséminées à l'échelle du site, s'observent le long du ru qui traverse le marais du nord au sud, ou en mosaïque avec d'autres milieux comme les mégaphorbiaies du *Cirsio oleracei* - *Sonchetum palustris* par exemple.

➤ **Végétations des cultures, prairies semées, friches et parcs (environ 13 % de la surface totale)**

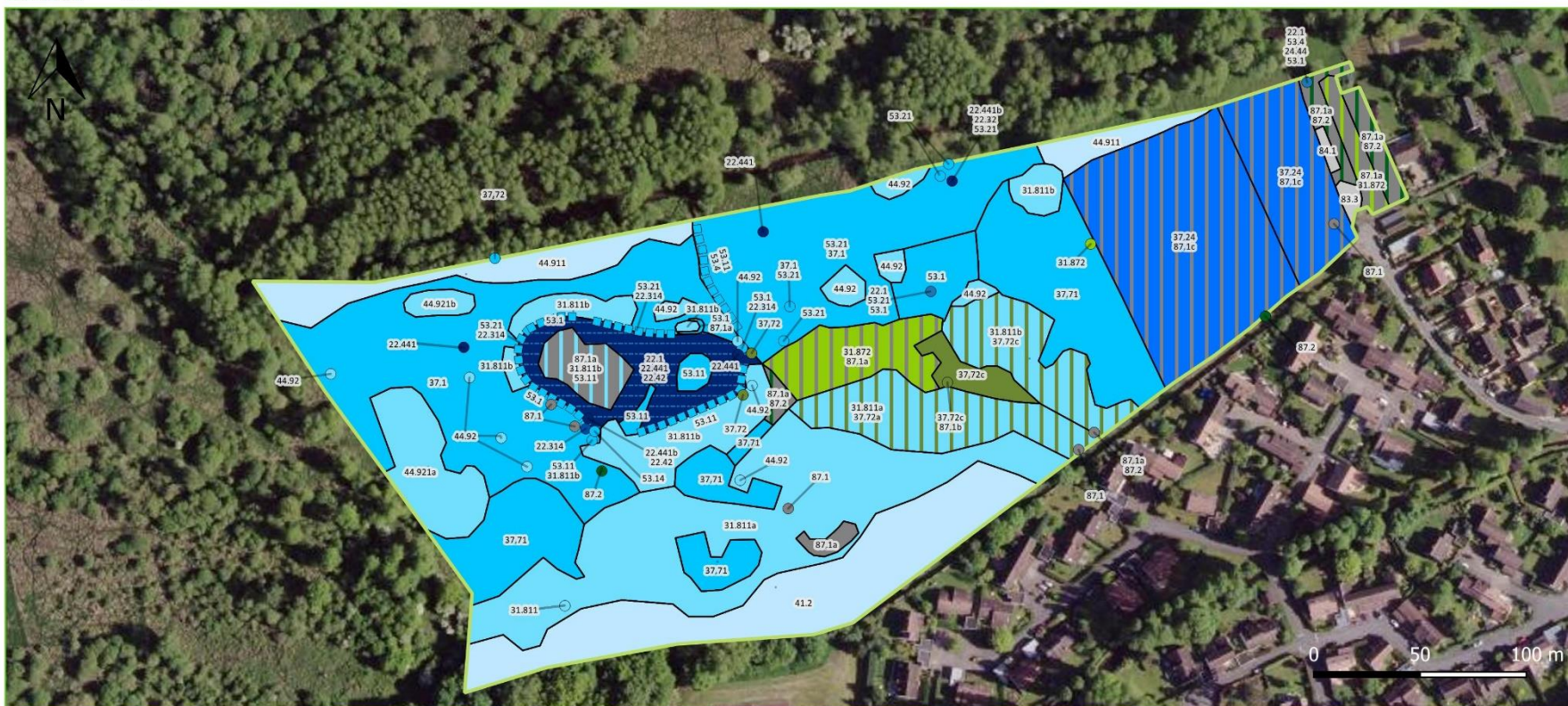
Liées à l'activité de l'homme et aux perturbations engendrées sur les milieux (extraction locale de tourbe, remblais, décharge), les végétations qui intègrent cette catégorie s'observent essentiellement au sud-est de l'étang.

CB	Nom français	Classe	Alliance	Association
<b>Végétations des zones en eau et herbiers aquatiques</b>				
22.314	Gazons des berges tourbeuses en eaux peu profondes	<i>Littorelletea uniflorae</i>	<i>Samolo valerandi</i> - <i>Baldellion ranunculoidis</i>	-
22.32	Gazons amphibies annuels septentrionaux	<i>Juncetea bufonii</i>	-	-
22.42/24.44	Végétations enracinées immergées/végétations des rivières eutrophes	<i>Potametea pectinati</i>	<i>Potamion pectinati</i>	<i>Potametum crispum</i>
22.441	Tapis de Chara	<i>Charetea vulgaris</i>	<i>Charion vulgaris</i>	<i>Charetum vulgaris</i>
<b>Végétations des fourrés</b>				
31.811	Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et halliers à <i>Rubus fruticosus</i>	<i>Rhamno catharticae</i> - <i>Prunetea spinosae</i>	<i>Salici cinereae</i> - <i>Rhamnion catharticae</i>	<i>Rhamno catharticae</i> - <i>Cornetum sanguinei</i>
31.872	Clairières à couvert arbustif		<i>Sambuco racemosae</i> - <i>Salicion capreae</i>	-
<b>Végétations des prairies humides et mégaphorbiaies</b>				
37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	<i>Filipendulo ulmariae</i> - <i>Convolvuletea sepium</i>	<i>Thalictro flavi</i> - <i>Filipendulion ulmariae</i>	<i>Cirsio oleracei</i> - <i>Sonchetum palustris</i>
37.24	Prairies à Agropyre et Rumex	<i>Agrostietea stoloniferae</i>	<i>Mentho longifoliae</i> - <i>Juncion inflexi</i>	-
37.715	Voiles des cours d'eau	<i>Filipendulo ulmariae</i> - <i>Convolvuletea sepium</i>	<i>Convolvulion sepium</i>	-
37.72	Fringes des bords boisés ombragés	<i>Galio aparines</i> - <i>Urticetea dioicae</i>	<i>Aegopodion podagrariae</i>	<i>Heracleo sphondylii</i> - <i>Sambucetum ebuli</i>
			<i>Geo urbani</i> - <i>Alliarion petiolatae</i>	-
			<i>Impatienti noli-tangere</i> - <i>Stachyion sylvaticae</i>	-
<b>Végétations des forêts ni riveraines ni marécageuses</b>				
41.2	Chênaies-charmaies	<i>Quercu roboris</i> - <i>Fagetea sylvaticae</i>	<i>Fraxino excelsioris</i> - <i>Quercion roboris</i>	-
<b>Végétations des forêts riveraines et marécageuses</b>				
44.911	Bois d'aunes marécageux méso-eutrophes	<i>Alnetea glutinosae</i>	<i>Alnion glutinosae</i>	<i>Cirsio oleracei</i> - <i>Alnetum glutinosae</i>
44.92	Saussaies marécageuses		<i>Salicion cinereae</i>	<i>Rubo caesii</i> - <i>Salicetum cinereae</i>
				<i>Frangulo alni</i> - <i>Salicetum cinereae</i>
<b>Végétations des berges nues et végétations herbacées riveraines</b>				
53.1	Roselières	<i>Phragmito australis</i> - <i>Magnocaricetea elatae</i>	<i>Phragmition communis</i>	<i>Phragmitetum communis</i>
53.14	Roselières basses		<i>Eleocharito palustris</i> - <i>Sagittarion sagittifoliae</i>	-
53.21	Peuplements de grandes laïches (Magnocariçaies)		<i>Caricion gracilis</i>	-

CB	Nom français	Classe	Alliance	Association
53.4	Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	<i>Glycerio fluitantis</i> - <i>Nasturtietea officinalis</i>	<b><i>Apion nodiflori</i></b>	-
<b>Végétations des cultures, prairies semées, friches et parcs</b>				
87.1	Terrains en friche	<i>Artemisietea vulgaris</i>	<b><i>Arction lappae</i></b>	-
			<b><i>Dauco carotae</i></b>	-
			<b><i>Melilotion albi</i></b>	-
87.2	Zones rudérales	<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	<b><i>Onopordion acanthii</i></b>	-
			<b><i>Lolio perennis</i></b> <b><i>Plantaginion majoris</i></b>	-

Tableau 4 : liste des végétations observées en 2020 au sein du Marais de Baillon (les syntaxons en gras sont ceux identifiés sur le site)

# Carte des habitats du Marais de Baillon



Code Corine Biotopes	Libellé Corine Biotopes	Syntaxon phytosociologique	Nature ZNIEFF	Code Corine Biotopes	Libellé Corine Biotopes	Syntaxon phytosociologique	Nature ZNIEFF
<b>Zones en eau et herbiers aquatiques</b>							
22.1	Eaux douces	NC	NC	44.921	Bois et Aulnes marécageux méso-eutrophi	<i>Cirsio olreacei - Alnus glutinosa</i>	NC OUI
22.314	Gazon des berges tourbeuses en eaux peu profondes	<i>Soncheto vistroides - Betulion ramunculoidis</i>	3130 OUI	44.92	Sauvages marécageux	<i>Salix cinerea</i>	NC OUI
22.32	Gazon amphibie annuel septentrional	<i>Juncetum bulbosi</i>	NC	44.921a	Sauvages marécageux à Saule cordé	<i>Frangula alni - Salicetum cinereo</i>	NC OUI
22.42	Végétation escarquée émergée	<i>Potamogeton pectinatus</i>	3150 OUI	44.921b	Sauvages marécageux à Saule cordé	<i>Rubus caesii - Salicetum cinereo</i>	NC OUI
22.441a	Tapis de Chara	<i>Chara vulgaris</i>	3140-1 OUI	53.1	Roisières	<i>Phragmites communis</i>	NC
22.441b	Tapis de Chara	<i>Chara vulgaris</i>	3140 OUI	53.11	Phragmites	<i>Phragmites communis</i>	NC
24.44	Végétation des rivières eutrophi	<i>Potamogeton crispus</i>	3204-6 OUI	53.12	Roisières basses	<i>Eleocharis palustris - Sagittarion sagittifoliae</i>	NC OUI
<b>Forêts</b>							
31.811a	Fruitières à <i>Prunus spinosa</i> et hêtres à <i>Rubus fruticosus</i>	<i>Rhamno catharticae - Cornetum sanguinei</i>	NC	53.21	Peuplements de grandes Laîches ( <i>Magnocharitaceae</i> )	<i>Corchorus gracilis</i>	NC
31.811b	Fruitières à <i>Prunus spinosa</i> et hêtres à <i>Rubus fruticosus</i>	<i>Solidu cinereo - Rhamno catharticae</i>	NC	53.4	Bordures à <i>Calluna vulgaris</i> des eaux courantes	<i>Agrostis rediflori</i>	NC
31.872	Chénopées à couvart et baillif	<i>Sambucus racemosa - Salicetum capreae</i>	NC	<b>Cultures, prairies sèches, friches et pans</b>			
<b>Prairies humides et mégaphorbiaies</b>							
37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	<i>Cirsio olreacei - Sonchetum palustris</i>	NC OUI	87.1a	Terrans en friche	<i>Arrhenatheron</i>	NC
37.24	Prairie à Agropyre et Rumex	<i>Mentha longifoliae - Juncetum effusi</i>	NC	87.1b	Terrans en friche	<i>Deschampsia - Melilotus albi</i>	NC
37.71	Voiries des cours d'eau	<i>Compositulion spum.</i>	NC	87.1c	Terrans en friche	<i>Oxypolis acanthifolia</i>	NC
37.72a	Franges des bords boisés ombagés	<i>Angopodion podagrariae</i>	NC	87.2	Zones rudérales	<i>Lolium perenne - Phlegethon majoris</i>	NC
37.72b	Franges des bords boisés ombagés	<i>Gnaphalium - Alliarion perfoliatum</i>	6430	<b>Zonage</b>			
37.72c	Franges des bords boisés ombagés	<i>Heracium sphondylii - Sarrhalicetum aduif</i>	NC	□	Habitat surfacique		
37.72d	Franges des bords boisés ombagés	<i>Imperatoria noli-tangere - Stachetum sylvaticum</i>	NC OUI	○	Habitat ponctuel/Habitat linéaire		
<b>Forêts ni riveraines ni marécageuses</b>							
41.2	Chénopées-charmales	<i>Fraxino excelsioris - Quercion robora</i>	NC OUI	▨	Mosaïque d'habitats surfaciques		

Figure 6 : carte des végétations identifiées au Marais de Baillon

© CBNBP-MNHN - BD Habitat  
© IGN, 2016 - BDOrtho®, SCAN 25®  
Janvier 2021,

### 3.2.2. Synthèse sur les végétations patrimoniales du site d'étude

Parmi les 30 groupements végétaux identifiés sur le site, douze présentent un intérêt patrimonial, dont six sont d'intérêt communautaire, la totalité déterminants pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France et six répondent aux deux critères précédents (Tableau 5 et Figure 7). Ces végétations occupent environ le tiers du site en termes de surface. Les prairies humides et mégaphorbiaies dominent en termes de recouvrement surfacique avec près de 40 % de la surface totale du marais tandis que les végétations des zones en eau et des herbiers aquatiques ne comptent que 10 % de la surface totale.

CB	Nom français	Alliance	Association
<b>Végétations des zones en eau et herbiers aquatiques</b>			
22.314	Gazons des berges tourbeuses en eaux peu profondes	<i>Samolo valerandi</i> - <i>Baldellion ranunculoidis</i>	-
22.441	Tapis de Chara	<i>Charion vulgaris</i>	<i>Charetum vulgaris</i>
22.42/24.44	Végétations enracinées immergées/végétations des rivières eutrophes	<i>Potamion pectinati</i>	<i>Potametum crispi</i>
<b>Végétations des prairies humides et mégaphorbiaies</b>			
37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	<i>Thalictro flavi</i> - <i>Filipendulion ulmariae</i>	<i>Cirsio oleracei</i> - <i>Sonchetum palustris</i>
37.72	Franges des bords boisés ombragés	<i>Impatienti noli-tangere</i> - <i>Stachyon sylvaticae</i>	-
<b>Végétations des forêts ni riveraines ni marécageuses</b>			
41.2	Chênaies-charmaies	<i>Fraxino excelsioris</i> - <i>Quercion roboris</i>	-
<b>Végétations des forêts riveraines et marécageuses</b>			
44.911	Bois d'aulnes marécageux méso-eutrophes	<i>Alnion glutinosae</i>	<i>Cirsio oleracei</i> - <i>Alnetum glutinosae</i>
44.92	Saussaies marécageuses	<i>Salicion cinereae</i>	<i>Frangulo alni</i> - <i>Salicetum cinereae</i>
<b>Végétations des berges nues et végétations herbacées riveraines</b>			
53.14	Roselières basses	<i>Eleocharito palustris</i> - <i>Sagittarion sagittifoliae</i>	-

Tableau 5 : végétations à enjeux observées au Marais de Baillon (les syntaxons en gras sont ceux identifiés sur le site)

Une synthèse est présentée pour chacune de ces végétations au rang de l'alliance. Sont développées pour chacune d'elle les informations suivantes :

- nom vernaculaire selon la typologie CORINE biotopes suivi du code correspondant ;
- nom scientifique de la végétation au rang de l'alliance et sa déclinaison (association) éventuelle sur le site selon le référentiel phytosociologique des végétations du CBNBP en date du 29/05/2020 (CBNBP, 2020a). Quand le code CORINE biotopes de l'association, si elle a été identifiée sur le site, diffère de celui de l'alliance à laquelle elle est rattachée, il est précisé à la suite du nom scientifique de l'association ;
- description générale et caractéristiques de la végétation dans son état typique, d'après la bibliographie consultée (Azuelos *et al.*, 2013 et Fernez *et al.*, 2015) ;
- répartition, typicité et état de conservation sur le Marais de Baillon.

## ✓ VÉGÉTATIONS DES ZONES EN EAU ET HERBIERS AQUATIQUES

- **Gazons des berges tourbeuses en eaux peu profondes (22.314)**

*Alliance du Samolo valerandi - Baldellion ranunculoidis* Schaminée & V. Westh. in Schaminée, V. Westh. & Arts 1992

Formations herbacées de densité variable composées d'espèces vivaces et annuelles de petite taille. Ces gazons plutôt pauvres en espèces peuvent être dominés par certaines espèces caractéristiques comme la Samole de Valerand (*Samolus valerandi*) par exemple, comme c'est le cas sur le site. Il s'agit d'une végétation pionnière des stations ensoleillées, le plus souvent inondée l'hiver et exondée l'été. Les sols sur lesquels elle se développe sont basiques, minéraux, organiques ou tourbeux et pauvres en nutriments. Ces gazons sont très sensibles à la concurrence et sont témoins du caractère naturel et peu eutrophisé des plans et cours d'eau dont ils participent à la mosaïque et à la dynamique.



### **Au Marais de Baillon**

Cette végétation s'observe principalement sur quelques secteurs des berges du plan d'eau à l'ouest du site. Ces gazons sont dominés par *Samolus valerandi*, *Juncus articulatus*, *Juncus bufonius* et *Carex viridula*. Cette formation pionnière, très sensible à la fermeture présente un cortège floristique globalement moyen sur le site, tout comme sa structure du fait de la fermeture du milieu par les végétations contiguës comme les roselières du *Phragmites communis* ou les peuplements de grandes laïches du *Caricion gracilis*. De ce fait, l'état de conservation de cette végétation est globalement jugé moyen au sein du marais.

- **Tapis de Chara (22.441)**

Alliance du *Charion vulgaris* W. Krause 1981

Association du *Charetum vulgaris* Corill. 1949

Végétations aquatiques immergées, très pauvres en espèces, dominées ou exclusivement constituées d'algues vertes à ramifications verticillées de la famille des Characées. Elles forment des peuplements pionniers épars ou en tapis continu, fixés au substrat et se trouvent parfois en strate inférieure à d'autres végétations aquatiques. Ces herbiers peuvent être éphémères ou pérennes, apprécient les eaux douces ensoleillées pouvant être soumises à des fluctuations périodiques du niveau d'eau, avec parfois un assèchement temporaire. Ils apprécient les eaux claires, peu acides à basiques, moyennement chargées en nutriments, non ou très peu polluées. Ces végétations se développent généralement sur substrat meuble, minéral ou tourbeux. Elles sont généralement indicatrices de la bonne qualité physico-chimique des eaux, participent à la mosaïque et à la dynamique de colonisation des plans d'eau.



#### Au Marais de Baillon

Ces végétations ont été observées près des berges de l'étang, en eau peu profonde, ainsi que dans quelques mares. Ces herbiers sont constitués soit de *Chara vulgaris* var. *longibracteata* seule, soit cette dernière accompagnée de *Chara globularis*. Ces végétations présentent globalement un cortège floristique typique et une bonne intégrité de structure sur le site ; ces herbiers présentent de ce fait un bon état de conservation.

- **Végétations enracinées immergées et végétations des rivières eutrophes (22.42 et 24.44)**

Alliance du *Potamion pectinati* (W. Koch 1926) Libbert 1931 (22.42)

Association du *Potametum crispum* Kaiser 1926 (24.44)

Ce sont des herbiers aquatiques enracinés, vivaces ou annuels à recouvrement variable. Le cortège est paucispécifique, mono- ou bistratifié. Ces herbiers apprécient les conditions de plein soleil ou de demi-ombre, colonisant diverses pièces d'eau douces, peu à moyennement profondes, stagnantes à légèrement courantes, acides à basiques et moyennement à très riches en nutriments. Le substrat sur lequel se développent ces herbiers est minéral ou organique, plus ou moins vaseux. Ces végétations spécialisées participent à la mosaïque de végétations des plans d'eau, participent à l'épuration des eaux et servent d'indicateur de la qualité de celles-ci en fonction du cortège d'espèces en place.



### Au Marais de Baillon

Ces herbiers sont présents au sein de l'étang et au niveau du petit ru à l'est. Ils sont principalement constitués de *Stuckenia pectinata*, *Zannichellia palustris*, *Myriophyllum spicatum* et *Potamogeton crispus*. Ces végétations présentent globalement un cortège floristique caractéristique et une bonne intégrité de structure sur le site, leur état de conservation est donc bon.

### ✓ VÉGÉTATIONS DES PRAIRIES HUMIDES ET MÉGAPHORBIAIES

- **Communautés à Reine des prés et communautés associées (37.1)**

*Alliance du **Thalictrum flavi** - **Filipendulion ulmariae*** B. Foucault in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

*Association du **Cirsio oleracei** - **Sonchetum palustris*** (B. Foucault, Bournérias & Wattez 1992)  
Thévenin, J.M. Royer & Didier 2010

Ce sont des végétations luxuriantes, hautes et denses, avec un cortège floristique moyennement diversifié dominé par de grandes espèces de vivaces à larges feuilles, typiques des mégaphorbiaies. Elles occupent généralement de vastes surfaces au sein des systèmes alluviaux ou tourbeux, comme c'est le cas au Marais de Baillon. Ces mégaphorbiaies se développent sur des substrats moyennement riches en bases et en matières nutritives, sur des sols humides subissant des inondations périodiques mais sur de courtes durées. Elles se développent en plein soleil ou en conditions de demi-ombre, sur substrat basique, de manière spatiale



dans les prairies humides qu'elles colonisent, en sous-strate des peupleraies, ou linéaire le long des cours d'eau, noues et fossés. Ces végétations jouent un rôle paysager important au sein des zones humides ainsi que dans l'épuration des eaux, la fixation des berges et comme corridor écologique.

### Au Marais de Baillon

Ces mégaphorbiaies occupent des surfaces notables au sein du marais, et s'expriment de part et d'autre de l'étang. Leur cortège floristique est typique sur l'ensemble du site. On y observe en effet *Cirsium oleraceum*, *Sonchus palustris*, *Thalictrum flavum*, *Euphorbia palustris*, *Caltha palustris*, *Filipendula ulmaria*... Néanmoins, celles localisées à l'ouest du site présentent un bon état de conservation alors que celles localisées à l'est est plutôt moyen. En effet, dans cette zone du marais, ces mégaphorbiaies s'observent en mosaïque avec d'autres végétations herbacées à l'image des peuplements de grandes laïches du *Caricion gracilis*. Elles sont également colonisées dans plusieurs secteurs par trois espèces invasives : l'Aster lancéolé (*Symphotrichum lanceolatum*), Solidage géant (*Solidago gigantea*) et le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) qui dégradent la typicité de la végétation. De façon globale, à l'échelle du site, l'état de conservation de ces végétations est donc jugé moyen.

- **Franges des bords boisés ombragés (37.72)**

*Alliance de l'Impatiens noli-tangere - Stachyon sylvaticae* Görs ex *Mucina in Mucina*, G. Grabherr et Ellmauer 1993

Ce sont des végétations hautes et denses, à physionomie proche de celle des mégaphorbiaies, présentant un couvert floristique moyennement diversifié, avec un mélange d'espèces forestières, d'ourlets et de mégaphorbiaies. Ces ourlets forestiers s'observent généralement de façon linéaire en bordure de cours d'eau, de chemins, au niveau de lisières hygrophiles. Ils se développent ainsi en conditions d'ombre ou de demi-ombre, sur des sols tassés à très bonne réserve en eau et sur des substrats riches en nutriments, légèrement acides à légèrement basique.



Ces ourlets participent à la mosaïque d'habitats en contexte forestier et alluvial. Ils peuvent servir d'indicateur de la rudéralisation et de l'eutrophisation excessive des milieux. Ces végétations jouent également un rôle en tant que corridor écologique.

#### **Au Marais de Baillon**

Ces ourlets ont été observés en linéaire, sur les berges de la Thève au nord du site, au sein des aulnaies marécageuses du *Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae*. Elles présentent un bon état de conservation avec une bonne intégrité de structure et un cortège d'espèces relativement typique avec notamment *Circaea lutetiana*, *Rumex sanguineus*, *Rubus caesius*, *Brachypodium sylvaticum*, *Urtica dioica*...



## ✓ VÉGÉTATIONS DES FORÊTS NI RIVERAINES NI MARÉCAGEUSES

- **Chênaies-charmaies (41.2)**

*Alliance du *Fraxino excelsioris* - *Quercion roboris* H. Passarge 1968*

Ces boisements, souvent traités en taillis sous futaie, forment généralement des cordons linéaires ou des étendues surfaciques. Les espèces arborescentes qui les constituent sont généralement hautes, la strate arbustive et la strate herbacée sont souvent très recouvrantes et diversifiées. Le sol sur lequel s'installent ces boisements peut être de nature variable, toujours avec une bonne réserve en eau, légèrement hydromorphe mais non inondable. Le substrat est généralement légèrement acide à légèrement basique, assez riche en nutriments et en éléments azotés. Ces forêts participent au complexe des végétations forestières des systèmes alluviaux. Suivant leur richesse en espèces nitrophiles, ils peuvent servir d'indicateur de la rudéralisation des milieux ou de l'eutrophisation des nappes.



### **Au Marais de Baillon**

Cette végétation s'observe sous la forme d'un cordon boisé au sud du site. Le cortège floristique est moyennement caractéristique avec la présence notamment de *Quercus robur*, *Acer pseudoplatanus*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Alliaria petiolata*, *Circaea lutetiana*, *Mercurialis perennis*... et de nombreuses espèces nitrophiles, notamment au niveau de la strate herbacée. Son intégrité de structure a été jugée mauvaise, du fait notamment de la mauvaise structuration des strates arborées et arbustives, potentiellement due à la gestion qui y a été menée par le passé. De ce fait, ces boisements présentent un mauvais état de conservation sur le site.

## ✓ VÉGÉTATIONS DES FORÊTS RIVERAINES ET MARÉCAGEUSES

- **Bois d'aunes marécageux méso-eutrophes (44.911)**

*Alliance de l'Alnion glutinosae* Malcuit 1929

*Association du Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae* Lemée ex Noirfalise et Sougnez 1961

Ce sont des forêts marécageuses à strate herbacée très riche en espèces des mégaphorbiaies et des roselières. La strate arborescente présente une physionomie de taillis le plus souvent et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) reste l'espèce ligneuse qui structure cette strate, à l'image des boisements du marais. La strate arbustive présente quant à elle une densité assez variable en fonction des sites. La faible compacité du couvert arboré permet une bonne luminosité au sol et facilite l'implantation d'espèces se développant en contexte de plein soleil ou de demi-ombre. Ce sont des



communautés essentiellement surfaciques mais qui peuvent également se développer en linéaire le long des suintements ou des cours d'eau à faible débit, comme c'est le cas sur le site. Ces boisements se développent sur des sols paratourbeux, gorgés d'eau, et le substrat est généralement moyennement riche à riche en bases, légèrement acide à neutre. Ils constituent des végétations spécialisées jouant un rôle fonctionnel important dans la dynamique des systèmes marécageux et tourbeux.

### **Au Marais de Baillon**

Localisés au nord du site, sur les berges de la Thève, ces boisements présentent un état de conservation moyen. En effet, leur structure est fidèle au type mais le cortège d'espèces associées est appauvri et de nombreuses espèces nitrophiles s'y développent. Ainsi, malgré la présence d'espèces typiques comme *Alnus glutinosa*, *Caltha palustris*, *Carex riparia*, *Carex paniculata*, *Euphorbia palustris*, *Dryopteris cartusiana*, *Eupatorium cannabinum*... des espèces des ourlets nitrophiles des *Galio aparines - Urticetea dioicae* comme *Urtica dioica*, *Galium aparine*, *Geum urbanum*, *Geranium robertianum*... s'y développent, en lien avec les ourlets présentés ci-avant, présents au sein de ces boisements.

- **Saussaies marécageuses (44.92)**

Alliance du *Salicion cinereae* T. Müll. et Görs ex H. Passarge 1961

Association du *Frangulo alni - Salicetum cinereae* Graebner & Hueck 1931 (44.921)

Ce sont des formations arbustives assez basses, souvent denses et parfois difficilement pénétrables. La strate arbustive est dominée par des saules et la strate herbacée est généralement ouverte, à aspect de cariçaies, de roselières ou de mégaphorbiaies. Ces fourrés peuvent être ponctuels ou recouvrir de grandes surfaces au sein des systèmes marécageux. Ils colonisent régulièrement les roselières, cariçaies et autres végétations des marais, des bords de mares et d'étangs, toujours en contexte d'eau stagnante. Le sol est engorgé en permanence et présente un horizon



organique noir important, parfois tourbeux, plus ou moins riche en nutriments, acide à basique. Ces fourrés spécialisés jouent un rôle fonctionnel important dans les systèmes marécageux et tourbeux. Les groupements pauvres à moyennement pauvres en nutriments servent d'indicateurs de la qualité des eaux des marais.

#### **Au Marais de Baillon**

Trois groupements ont été identifiés au sein du Marais de Baillon : l'alliance du *Salicion cinereae* et deux de ses associations, le *Frangulo alni - Salicetum cinereae*, mésotrophile qui est patrimonial, et le *Rubo caesii - Salicetum cinereae*, eutrophile qui ne l'est pas. Sur le site, ces végétations colonisent les mégaphorbiaies du *Cirsio oleracei - Sonchetum palustris*. Ces fourrés présentent dans leur très grande majorité un bon état de conservation avec une bonne structure et un cortège caractéristique constitué notamment de *Salix cinerea*, *Salix atrocinerea*, *Frangula alnus*, *Solanum dulcamara*, *Iris pseudacorus*, *Carex riparia*, *Phragmites australis*...

## ✓ VÉGÉTATIONS DES BERGES NUES ET VÉGÉTATIONS HERBACÉES RIVERAINES

- **Roselières basses (53.14)**

*Alliance de l'Eleocharito palustris - Sagittarion sagittifoliae* H. Passarge 1964

Il s'agit d'une végétation herbacée vivace et basse formant des peuplements assez ouverts. Le cortège floristique comporte généralement deux strates herbacées : une première dominée par des héliophytes à floraison marquée pendant l'été, une seconde, plus basse composée d'espèces à floraison discrète. Ces parvoroselières se développent de manière ponctuelle ou en ceinture, le long des berges des plans d'eau sur pentes douces. Elles sont souvent pionnières, se développent en contexte ensoleillé mais peuvent supporter un léger ombrage. Elles affectionnent les



substrats toujours engorgés, souvent vaseux, neutres à basiques, généralement assez riches en nutriments et en azote. Cette végétation participe à la mosaïque et à la dynamique des plans d'eau et des marais. Elle joue également un rôle écologique majeur en participant à l'autoépuration et à la rétention des eaux.

### **Au Marais de Baillon**

Une seule station a été identifiée sur le site, au sud-ouest du plan d'eau avec un cortège appauvri constitué essentiellement d'*Alisma lanceolatum*, d'*Eleocharis palustris*, de *Carex pseudocyperus* et de *Mentha aquatica*, avec une menace de fermeture par les roselières du *Phragmites communis* adjacentes. L'état de conservation de cette végétation sur le site est donc considéré comme moyen.

## Carte des végétations patrimoniales du Marais de Baillon

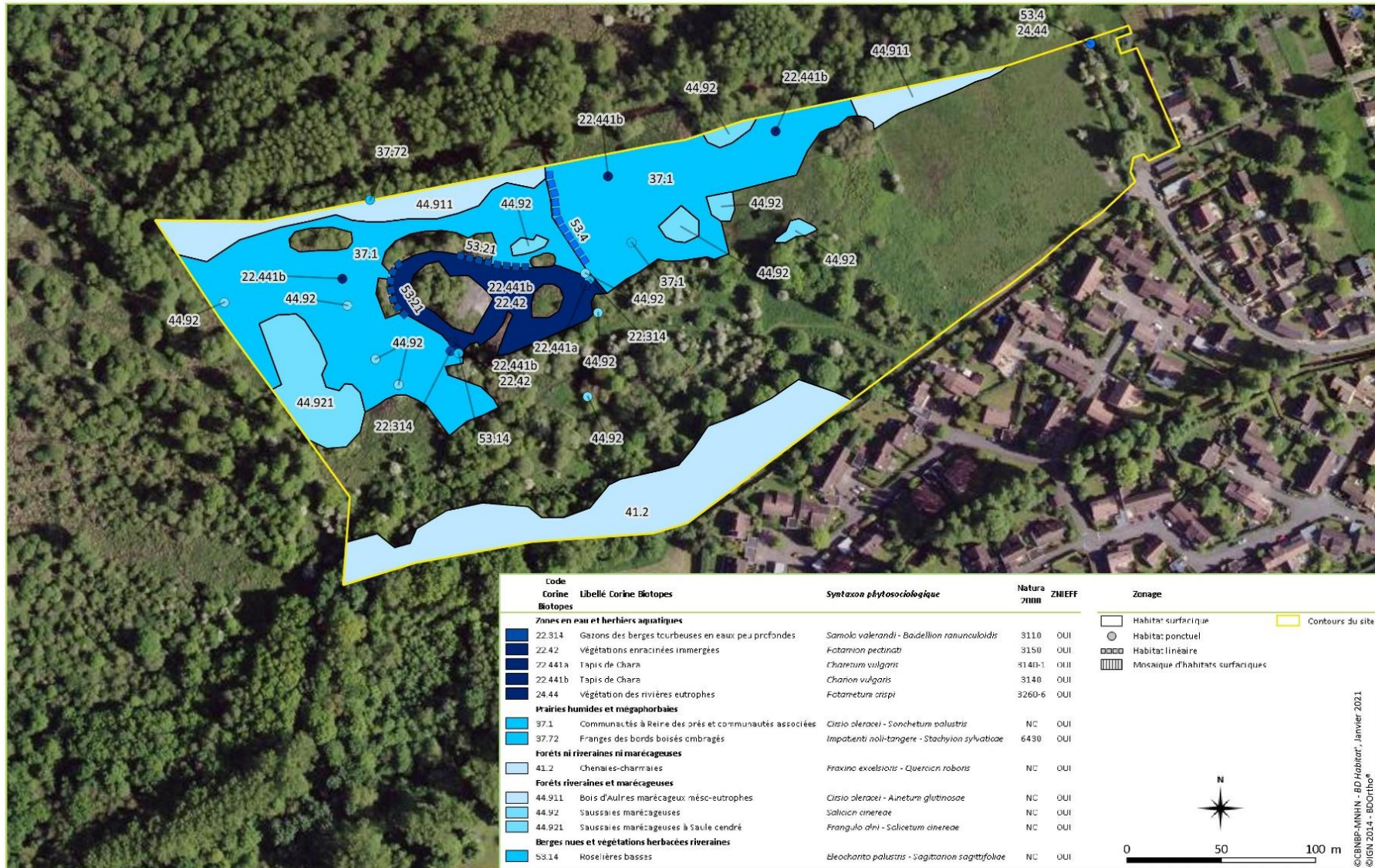


Figure 7 : carte des végétations patrimoniales identifiées au Marais de Baillon

## 4. Orientations de gestion par végétation

Parmi les végétations se développant au sein du Marais de Baillon, plusieurs présentent un intérêt patrimonial majeur, dont l'état de conservation peut être amélioré et sur lesquels les efforts du gestionnaire doivent se concentrer. Ces végétations sont à gérer de manière intégrée au complexe du marais pour permettre une mosaïque optimale des milieux.

Plusieurs problématiques ont été observées sur ce site au cours de la campagne de terrain 2020. Quelques secteurs de milieux ouverts sont en cours de fermeture ; dans d'autres, la problématique de certaines espèces exotiques envahissantes est évidente. De ce fait, des actions de gestion sur le court terme doivent être mises en place au niveau des milieux ouverts. De manière plus générale, le maintien du système hydrique est primordial pour la préservation de l'ensemble des milieux humides qui caractérisent ce site. Le drainage et l'écobuage sont donc à bannir.

Une hiérarchisation d'interventions est proposée dans les paragraphes qui suivent avec les végétations concernées.

### 4.1. Végétations nécessitant une intervention à court terme et préconisations

- **Gazons des berges tourbeuses en eaux peu profondes (*Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis*)**

La menace principale qui pèse sur cette végétation, localisée autour du plan d'eau sur le site, reste la fermeture du milieu par les roselières du *Phragmites communis* et les peuplements denses de Laïches du *Caricion gracilis*. Dans un premier temps, la mesure préconisée pour ces gazons est de les maintenir ouverts, avec une action prioritaire sur la station de Laïche jaunâtre (*Carex flava*). Du fait de la petite taille de l'espèce et de la station de l'espèce, il est préconisé une intervention manuelle d'arrachage des héliophytes en ne conservant que les espèces caractéristiques de cette végétation ou patrimoniales présentes : *Samolus valerandi*, *Mentha aquatica*, *Plantago major*, *Eleocharis palustris*, *Alisma lanceolatum*, *Carex disticha*, *Carex distans* et *Carex hostiana*. Cette action est à réaliser sur la surface de développement de l'espèce *a minima*. Un passage tous les ans à la fin du mois de juin au moment où les héliophytes colonisatrices sont bien identifiables semble être une période propice pour cette intervention. Quelques pieds de Solidage géant (*Solidago gigantea*) colonisent également ce secteur. Leur arrachage est préconisé mais contrairement aux espèces indigènes, un export hors site doit être effectué pour être pris en charge par une entreprise spécialisée.

Dans un second temps, la préservation des conditions stationnelles (inondabilité, trophie et pH) sont primordiales pour le maintien de ces gazons. Le maintien d'un profil de berges en pente très douce est indispensable au bon développement de ces gazons qui se développent à la faveur des phénomènes d'inondation/exondation des pièces d'eau. Une restauration peut être envisagée sur les secteurs les plus fermés par la mise en place d'un étrépage (hors secteurs de développement de *Carex flava*).

- **Communautés à Reine des prés et communautés associées (*Thalictro flavi* - *Filipendulion ulmariae*) et voiles des cours d'eau (*Convolvulion sepium*)**

L'action prioritaire à mettre en œuvre pour ces végétations et qui est déjà mise en place à l'heure actuelle est l'intervention sur les espèces invasives qui se développent au sein de ces mégaphorbiaies, principalement l'Aster lancéolé (*Symphotrichum lanceolatum*) et les solidages (*Solidago gigantea* et *S. canadensis*). Une action par

arrachage manuel avant fructification est préconisée avec export des pieds et prise en charge hors site par une entreprise spécialisée. Dans un second temps, un débroussaillage suivi d'une fauche exportatrice tous les deux ou trois ans à la mi-octobre peuvent être instaurés. On veillera également au maintien d'une bonne qualité des eaux de la nappe baignant ces milieux.

## 4.2. Végétations nécessitant une intervention à moyen terme et préconisations

- **Roselières (*Phragmites communis*) et peuplements de grandes laïches (*Caricion gracilis*)**

L'idée est de conserver une mosaïque de végétations des systèmes humides au sein du marais. Ces végétations sont donc à intégrer à la gestion de l'étang et des cours d'eau présents sur le site pour permettre une mosaïque maximale des milieux. La principale mesure à mettre en œuvre consiste donc à maintenir la qualité, la circulation et le niveau des eaux sur ce site. Dans les secteurs où ces végétations présentent une dynamique trop importante, un faucardage devra être envisagée avec export de la matière organique à partir de la deuxième moitié du mois d'octobre pour éviter une eutrophisation du sol et de l'eau. On évitera également la rudéralisation des berges de l'étang et des cours d'eau par des perturbations anthropiques. Il s'agit également de veiller, d'une part, à ce que ces végétations ne disparaissent pas suite à une colonisation arbustive et donc de retirer tout ligneux qui s'installerait au sein de ces roselières et cariçales et, d'autre part, de veiller à ce que ces végétations n'envahissent pas les autres, notamment les gazons amphibies du *Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis*.

- **Fruticées à *Prunus spinosa* et halliers à *Rubus fruticosus* (*Salici cinereae* - *Rhamnion catharticae*) et clairières à couvert arbustif (*Sambuco racemosae* - *Salicion capreae*)**

Une attention particulière doit être portée aux fourrés contigus aux mégaphorbiaies qui doivent être contenus pour éviter qu'ils ne les colonisent. Une coupe des ligneux amorçant une installation au sein de ces végétations est à mettre en œuvre si cela se produit.

- **Sausaies marécageuses (*Salicion cinereae*)**

De la même façon que les fourrés précédents, on veillera à surveiller particulièrement les fourrés jouxtant les milieux ouverts ou en mosaïque avec ces derniers. Une coupe sélective de ligneux pourra être mise en place pour contenir le développement arbustif et pour conserver une mosaïque de milieux fonctionnelle. De plus, ces fourrés sont des milieux fragiles liés au bon fonctionnement du système humide du site. Tout drainage est donc à proscrire et le maintien des conditions d'inondabilité est conseillé.

- **Prairies à Agropyre et Rumex (*Mentho longifoliae* - *Juncion inflexi*)**

Anciennement pacagées, un retour au pâturage extensif de ces prairies est préconisé afin de maintenir un milieu ouvert et diversifié. Localement, une fauche par exportation peut être réalisée afin d'éviter le développement des friches de *Onopordion acanthii* qui s'y développent.

### 4.3. Végétations nécessitant une intervention à long terme et préconisations

- **Autres végétations des zones en eau et herbiers aquatiques (*Juncetea bufonii*, *Potamion pectinati* et *Charion vulgaris*)**

Concernant ces végétations, il n'y a pas d'action spécifique à mener. Le maintien de ces dernières est tributaire de l'absence de changements dans la régulation des niveaux d'eau, d'un drainage ou d'un assèchement, ou d'un changement de la qualité physico-chimique des eaux d'alimentation du cours d'eau (eutrophisation, pollution).

- **Terrains en friche (*Arction lappae*, *Dauco carotae* - *Melilotion albi* et *Onopordion acanthii*)**

Concernant ces végétations essentiellement présentes à l'est et au sud du site, il s'agit de veiller à ce qu'elles n'atteignent pas les mégaphorbiaies et ne les colonisent. Théoriquement, au regard des mesures préconisées pour ces dernières végétations (déboursoillage et fauche exportatrice), cela ne devrait pas se produire mais une attention doit tout de même y être portée.

- **Franges des bords boisés ombragés (*Aegopodion podagrariae*, *Geo urbani* - *Alliarion petiolatae* et *Impatiens noli-tangere* - *Stachyion sylvaticae*)**

La conservation de ces milieux passe par la mise en place d'une gestion différenciée visant au maintien d'une bonne structuration horizontale et verticale des lisières. Il est également important de préserver le microclimat forestier favorable à ces lisières et on évitera leur rudéralisation par le dépôt de matériaux, les fauches précoces et intensives. Dans ce cas aussi, une fauche exportatrice en fin de saison est conseillée. La colonisation de ces milieux par les ligneux doit également être surveillée pour éviter leur fermeture. Un déboursoillage ponctuel peut alors être envisagé.

- **Chênaies-charmaies (*Fraxino excelsioris* - *Quercion roboris*)**

La préservation de ces boisements nécessite de conserver une bonne alimentation en eau et donc d'éviter tous les travaux susceptibles d'assécher le milieu. Le bon fonctionnement de l'hydrosystème est très important pour la conservation de cette végétation en limitant surtout les phénomènes d'abaissement de la nappe (endiguement, drainage...). Ces boisements présentent un fort potentiel sylvicole et doivent être gérés en futaies irrégulières avec un mélange d'essences et favoriser leur régénération naturelle. Il est également important de laisser suffisamment de bois mort sur place, à raison d'un à cinq arbre(s) par hectare ou de créer des îlots de vieillissement. Des précautions doivent également être prises lors de l'exploitation en raison des sols fragiles, le débardage à cheval pourra être privilégié à la place des engins lourds qui tassent le sol, par exemple.



## Conclusion

L'inventaire de la flore et la cartographie des habitats du Marais de Baillon ont confirmé l'intérêt botanique et phytosociologique de ce site à l'échelle départementale. Ils permettent également de mettre en évidence les activités humaines passées, encore observables aujourd'hui par la présence de plusieurs végétations rudérales bien développées.

Concernant les espèces, on note la présence de 246 taxons en 2020, dont l'indice de rareté s'échelonne d'extrêmement commun à extrêmement rare. Parmi eux, deux sont menacés d'extinction en Île-de-France (*Carex hostiana* et *Carex flava*), un est protégé à l'échelle régionale (*Zannichellia palustris*) et neuf sont déterminants pour la constitution de ZNIEFF dans la région.

Parmi les 30 végétations tous syntaxons confondus, douze présentent un enjeu pour la région, dont la moitié est d'intérêt communautaire, et toutes ces végétations patrimoniales sont déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France.

De cette expertise résulte également le constat d'une nécessaire mise en œuvre de mesures de gestion adaptées, ayant pour objectif de préserver les végétations d'intérêt relevées sur ce site, en lien avec les espèces floristiques patrimoniales mais aussi avec les taxons faunistiques du territoire. Il s'agit essentiellement de maintenir/restaurer les milieux ouverts et *a minima* de conserver l'hydromorphie du site et le bon fonctionnement de l'hydrosystème. La pérennité des milieux ouverts et la restauration du patrimoine écologique sont tributaires d'une modification du régime hydrique (rehaussement du niveau de la nappe et diminution de sa battance) et d'une amélioration de la qualité des eaux. La problématique des espèces exotiques envahissantes est également très importante sur le site avec notamment le développement massif de l'Aster lancéolé (*Symphotrichum lanceolatum*) et des solidages (*Solidago gigantea* et *S. canadensis*) au sein des milieux ouverts. La station de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est également à surveiller de près pour éviter toute expansion de l'espèce sur le site, particulièrement lors des travaux de gestion. Enfin, la conservation des milieux ouverts est également un point important pour ce site.

## Bibliographie

AZUELOS L., RENAULT O. (coord.), VERGNOL M., FERREIRA L., LAFON P., FILOCHE S., HENDOUX H., FERNEZ T., BRESSAUD H., RAMBAUD M. et MOBAIED S., 2013. *Les milieux naturels et les continuités écologiques de Seine-et-Marne*. CBNBP/MNHN, Conseil Général de Seine-et-Marne. Édition Librairie des Musées. Nogent-le-Rotrou. 375 p. + annexes.

BISSARDON M. et GUIBAL L., 1997. *CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français*. Ed. École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts. Nancy. 217 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. et HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 3 - *Habitats humides*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française. Paris. 457 p. + cédérom.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. et DENIAUD J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 4 - *Habitats agropastoraux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française. Paris. 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.

CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVAQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C. et VALET J.-M., 2010. *Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais*. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. Bailleul. 526 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2015. Couche géographique des végétations naturelles et semi-naturelles d'Île-de-France (VegIDF). Disponible en ligne : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/biodiversite/cartographieVegetationsIDF.jsp>

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2019. Bordereau d'Inventaire Général, en ligne : [http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/cbnbp/telechargement/BIG2019\\_IDF.pdf](http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/cbnbp/telechargement/BIG2019_IDF.pdf)

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2020a. Référentiel phytosociologique des végétations du CBNBP. Version du 29/05/2020. Base de données interne non publiée.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2020b. *Catalogue de la flore d'Île-de-France 2020 - Taxref 12*. Fichier Excel disponible en ligne : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>.

CUDENNEC N., 2014. *Amélioration des connaissances phytosociologiques sur les marais alcalins du nord de l'Île-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 110 p.

FERNEZ T., LAFON P. et HENDOUX F. (coord.), 2015. *Guide des végétations remarquables de la région Île-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France. Paris. 2 volumes : Méthodologie 68 p., Manuel pratique 224 p.

FERNEZ T. et CAUSSE G., 2017. Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France. *Doc. phytosoc.*, série 3, 5 (2016) : 1-144.

FERNEZ T. et FERREIRA L., 2019. *Les Characées d'Île-de-France : bilan des connaissances et premier essai d'atlas. Version 1.0*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Conseil régional d'Île-de-France, Agence de l'eau Seine-Normandie, 49 p.

FERREZ Y., BAILLY G., BEAUFILS T., COLLAUD R., CAILLET M., FERNEZ T., GILLET F., GUYONNEAU J., HENNEQUIN C., ROYER J.-M., SCHMITT A., VERGON-TRIVAUDEY M.-J., VADAM J.-C. et VUILLEMENOT M., 2011. Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté. *Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne*, n° spécial 1 : 1- 281.

FILOCHE S., FERNEZ T., CAUSSE G., ARNAL G. et FERREIRA L., 2016. *Actualisation de la liste des végétations déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 32 p.

FOUCAULT (de) B. et ROYER J.-M., 2016. Contribution au prodrome des végétations de France : les *Rhamno catharticae* - *Prunetea spinosae* Rivas Goday & Borja ex Tüxen 1962. *Doc. phytosoc.*, série 3, 2 (2015) : 150-344.

FRANÇOIS R., PREY T., HAUGUEL J.-C., CATTEAU E., FARVACQUES C., DUHAMEL F., NICOLAZO C., MORA F., CORNIER T. et VALET J.-M., 2012. *Guide des végétations des zones humides de Picardie*. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. Bailleul. 656 p.

PERRIAT F., 2016. *Hiérarchisation des enjeux floristiques des sites départementaux du Val-d'Oise*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 47 p. + annexes.

PERRIAT F., FILOCHE S. et HENDOUX F., 2015. *Atlas de la flore patrimoniale du Val d'Oise*. Biotope, Mèze (collection Parthénopé), 368 p.

PERRIAT F. et FERREIRA L., 2020a. *Inventaire de la flore et cartographie des végétations du marais du Ru de Presles*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 56 p. + annexes.

PERRIAT F. et FERREIRA L., 2020b. *Inventaire de la flore et cartographie des végétations du marais de Bellefontaine*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 63 p. + annexes.

ROYER J.-M., FELZINES J.-C., MISSET C. et THEVENIN S., 2006. Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N. S.*, **25** : 1-394.

WEGNEZ J., 2018. *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Île-de-France. Version 2.0, mai 2018*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 39 p.

# Annexe : synsystème des végétations du Marais de Baillon

**SYNTAXON/Syntaxon** (en gras) : végétation identifiée sur le site

AGROSTIETEA STOLONIFERAE Oberd. 1983

*Potentillo anserinae - Polygonetalia avicularis* Tüxen 1947

*Loto pedunculati - Cardaminetalia pratensis* Julve ex B. Foucault, Catteau et Julve in B. Foucault et Catteau 2012

***Mentho longifoliae - Juncion inflexi*** T. Müll. & Görs ex B. Foucault 2008

ALNETEA GLUTINOSAE Braun-Blanq. et Tüxen ex V. Westh., J. Dijk, Passchier et G. Sissingh 1946

*Salicetalia auritae* Doing ex V. Westh. in V. Westh. et den Held 1969

***Salicion cinereae*** T. Müll. et Görs ex H. Passarge 1961

*Salicenion cinereae* Boeuf 2014

***Frangulo alni - Salicetum cinereae*** Graebner & Hueck 1931

***Rubo caesii - Salicetum cinereae*** Somsak 1963 apud H. Passarge 1985

*Alnetalia glutinosae* Tüxen 1937

*Alnion glutinosae* Malcuit 1929

***Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae*** Lemée ex Noirfalise et Sougnez 1961

ARRHENATHERETEA ELATIORIS Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine et Nègre 1952

*Plantaginotalia majoris* Tüxen ex von Rochow 1951

***Lolio perennis - Plantaginion majoris*** G. Sissingh 1969

ARTEMISIETEA VULGARIS W. Lohmeyer, Preising et Tüxen ex von Rochow 1951

*Artemisietalia vulgaris* Tüxen 1947 nom. nud. (art. 2b, 8)

***Arction lappae*** Tüxen 1937

*Onopordetalia acanthii* Braun-Blanq. et Tüxen ex Klika in Klika et Hadač 1944

***Dauco carotae - Melilotion albi*** Görs 1966

***Onopordion acanthii*** Braun-Blanq. in Braun-Blanq., Gajewski, Wraber & Walas 1936

CHARETEA FRAGILIS F. Fukarek 1961

*Charetalia hispidae* Krausch ex W. Krause 1997

***Charion vulgaris*** W. Krause 1981

***Charetum vulgaris*** Corill. 1949

FILIPENDULO ULMARIAE - CONVULVULETEA SEPIUM Géhu et Géhu-Franck 1987

*Convolvuletalia sepium* Tüxen ex Mucina in Mucina, G. Grabherr et Ellmauer 1993

***Convolvulion sepium*** Tüxen ex Oberd. 1949

*Loto pedunculati* - *Filipenduletalia ulmariae* H. Passarge (1975) 1978 (= *Filipenduletalia ulmariae* B. Foucault et Géhu ex B. Foucault 1984 nom. inval. (art. 2d, 5))

*Thalictro flavi* - *Filipendulion ulmariae* B. Foucault in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006

***Cirsio oleracei* - *Sonchetum palustris*** (B. Foucault, Bournérias & Wattez 1992)  
Thévenin, J.M. Royer & Didier 2010

**GALIO APARINES - URTICETEA DIOICAE** H. Passarge ex Kopecký 1969

*Galio aparines* - *Alliarietalia petiolatae* Oberd. ex Görs et T. Müll. 1969

***Aegopodion podagrariae*** Tüxen 1967 *nom. cons. propos.* [Propos. (art. 52) : Bardat *et al.* 2004 : 52]

***Heracleo sphondylii* - *Sambucetum ebuli*** Brandes 1985

***Geo urbani* - *Alliarion petiolatae*** W. Lohmeyer et Oberd. ex Görs et T. Müll. 1969

*Impatienti noli-tangere* - *Stachyetalia sylvaticae* Boulet, Géhu et Rameau in Bardat, Bioret, Botineau, Boulet, Delpech, Géhu, Haury, Lacoste, Rameau, J.M. Royer, Roux et Touffet 2004

***Impatienti noli-tangere* - *Stachyion sylvaticae*** Görs ex Mucina in Mucina, G. Grabherr et Ellmauer 1993

**GLYCERIO FLUITANTIS - NASTURTIETEA OFFICINALIS** Géhu et Géhu-Franck 1987

*Nasturtio officinalis* - *Glycerietalia fluitantis* Pignatti 1953

***Apion nodiflori*** Segal in V. Westh. & den Held 1969

**JUNCETEA BUFONII** B. Foucault 1988

**LITTORELLETEA UNIFLORAE** Braun-Blanq. et Tüxen ex V. Westh., J. Dijk, Passchier et G. Sissingh 1946

*Eleocharitetalia multicaulis* B. Foucault 2010

***Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis*** Schaminée & V. Westh. in Schaminée, V. Westh. & Arts 1992

**PHRAGMITO AUSTRALIS - MAGNOCARICETEA ELATAE** Klika in Klika et V. Novák 1941

*Phragmitetalia australis* W. Koch 1926

***Phragmition communis*** W. Koch 1926

***Phragmitetum communis*** Savič 1926

***Eleocharito palustris* - *Sagittarion sagittifoliae*** H. Passarge 1964

*Magnocaricetalia elatae* Pignatti 1954

***Caricion gracilis*** Neuhäusl 1959

**POTAMETEA PECTINATI** Klika in Klika et V. Novák 1941

*Potametalia pectinati* W. Koch 1926

***Potamion pectinati*** (W. Koch 1926) Libbert 1931

***Potametum crispum*** Kaiser 1926

*QUERCO ROBORIS - FAGETEA SYLVATICAE* Braun-Blanq. et Vlieger in Vlieger 1937

*Fagetalia sylvaticae* Pawł. in Pawł., Sokolowski et Wallisch 1928

*Carpino betuli - Fagenalia sylvaticae* Rameau in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006

***Fraxino excelsioris - Quercion roboris*** H. Passarge 1968

*RHAMNO CATHARTICAE - PRUNETEA SPINOSAE* Rivas Goday & Borja ex Tüxen 1962

*Sambucetalia racemosae* Oberd. ex H. Passarge in Scamoni 1963

***Salici cinereae - Rhamnion catharticae*** Géhu, B. Foucault et Delelis ex Rameau in Bardat, Bioret, Botineau, Boulet, Delpech, Géhu, Haury, Lacoste, Rameau, J.M. Royer, Roux et Touffet 2004  
nom. inval. (art. 3b)

*Salici cinereae - Rhamnenion catharticae* Géhu, B. Foucault & Delelis 1983

***Rhamno catharticae - Cornetum sanguinei*** H. Passarge 1962

***Sambuco racemosae - Salicion capreae*** Tüxen et A. Neumann ex Oberd. 1957



**Pour en savoir plus :**  
<http://www.cbnbp.mnhn.fr>



**Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le ministère en charge de l'environnement depuis 1998.**

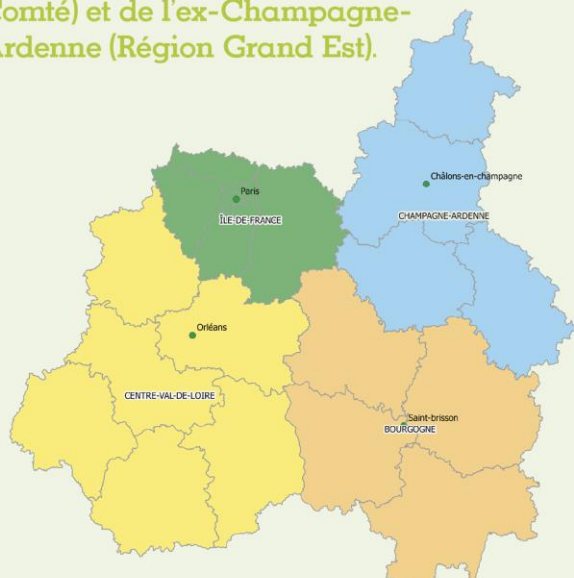
#### **4 missions au service de la flore sauvage et de la végétation**

- la connaissance ;
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés ;
- la fourniture d'un concours technique et scientifique auprès des pouvoirs publics ;
- l'information et la sensibilisation du public.

#### **Sa labellisation**

- Un agrément national conféré par le ministère en charge de l'environnement (JO du 23/09/2017) ;

**Le CBNBP intervient sur un périmètre constitué des Régions Centre-Val de Loire, Île-de-France et des départements de l'ex-Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté) et de l'ex-Champagne-Ardenne (Région Grand Est).**



**Le CBNBP est membre de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux et partenaire de l'Agence Française pour la Biodiversité.**

## **Contacts**

### **Conservatoire botanique national du Bassin parisien**

#### **Muséum national d'Histoire naturelle**

Directeur : Frédéric Hendoux  
Directeur scientifique adjoint : Sébastien Filoche  
61, rue Buffon - CP53  
75005 PARIS  
Tél. : 01 40 79 35 54  
E-mail : [cbnbp@mnhn.fr](mailto:cbnbp@mnhn.fr)

#### **Délégation Bourgogne**

Responsable : Olivier Bardet  
Maison du Parc Naturel Régional du Morvan  
58230 SAINT-BRISSON  
Tél. : 03 86 78 79 60  
E-mail : [cbnbp-bourg@mnhn.fr](mailto:cbnbp-bourg@mnhn.fr)

#### **Délégation Centre-Val de Loire**

Responsable : Jordane Cordier  
DREAL Centre - BP6407  
5, avenue Buffon - 45064 ORLEANS Cedex 2  
Tél. : 02 36 17 41 31  
E-mail : [cbnbp-cvl@mnhn.fr](mailto:cbnbp-cvl@mnhn.fr)

#### **Délégation Champagne-Ardenne**

Responsable : Frédéric Hendoux  
30, Chaussée du Port - CS 50423  
51035 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX  
Tél. : 03 26 65 28 24  
E-mail : [cbnbp-ca@mnhn.fr](mailto:cbnbp-ca@mnhn.fr)

#### **Délégation Île-de-France**

Responsable : Jeanne Vallet  
61, rue Buffon - 75005 PARIS  
Tél. : 01 40 79 56 47  
E-mail : [cbnbp-idf@mnhn.fr](mailto:cbnbp-idf@mnhn.fr)

#### **Pôle Conservation**

Responsable : Philippe Bardin  
Tel. : 01 40 79 56 25  
[philippe.bardin@mnhn.fr](mailto:philippe.bardin@mnhn.fr)

#### **Pôle Phytosociologie**

Responsable : Gaël Causse  
Tel. : 03 86 78 79 61  
[gael.causse@mnhn.fr](mailto:gael.causse@mnhn.fr)

#### **Pôle Système d'information**

Responsable : Maëlle Rambaud  
Tel. : 01 40 79 56 49  
[maelle.rambaud@mnhn.fr](mailto:maelle.rambaud@mnhn.fr)